



Arrondissement de PERONNE
Département de la SOMME
Canton de HAM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le dix mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, exceptionnellement, à la salle des fêtes de la Ville de Ham, sous la présidence de Monsieur Eric LEGRAND, Maire.

Etaient présents : Monsieur Eric LEGRAND, Monsieur Philippe RENAULT, Madame Luciane DELEFORTRIE, Monsieur Christophe ZOIS, Madame Claudette LARUE-VELON, Monsieur Benoit DUBREUCQ, Madame Cécile SCHWEITZER, Monsieur Bruno SIROT, Madame Julie VASSEUR, Monsieur Francis HAY, Monsieur Guy DESSAINT, Monsieur Alain LASKAWIEC, Monsieur Frédéric BLOIS, Madame Djamila REDOUANI, Madame Nathalie VERGULDEZOONE, Monsieur Thomas DUCAMPS, Madame Elodie CHAPUIS-ROUX, Monsieur Anthony LAUNAY, Madame Ludivine DACQUET-DESSAINT, Madame Catherine POINTIN, Monsieur Bertrand VERMANDER, Monsieur Antoine BRUCHET et Madame Julie RIQUIER.

Etaient excusés : Madame Martine DOSSIN a donné pouvoir à Monsieur Thomas DUCAMPS, Madame Michelle HETUIN a donné pouvoir à Monsieur Philippe RENAULT, Monsieur Francis ORIER a donné pouvoir à Monsieur Benoît DUBREUCQ, Madame Yasemine AKSU a donné pouvoir à Madame Elodie CHAPUIS-ROUX.

Secrétaire de séance : Madame Cécile SCHWEITZER

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.
Rappel de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 10 février 2021**
- 2. Création d'un poste de technicien**
- 3. Cession de l'immeuble sis 33 rue du Général Leclerc**
- 4. Demande de subventions (Région et Département) Festival de la BD**
- 5. Demande de subventions (Région, Département, Com de Com) Arts de la rue**

6. **Demande de subvention FIPDR : Achat de gilets pare-balles pour la Police municipale**
7. **Demande de subvention : réhabilitation du château d'eau**
8. **Demande de subvention : étude de diagnostics des réseaux d'eau potable de la ville**
9. **Admission créances en non-valeur**
10. **Modification du tableau des indemnités des élus suite à des retraits de délégations de fonctions**
11. **Contrat d'assurance des risques statutaires**
12. **Règlement intérieur des agents**
13. **Convention avec le club de football**
14. **Convention pour l'enlèvement et la garde des véhicules mis en fourrière**
15. **Débat d'Orientation Budgétaire**

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 FEVRIER 2021

Le procès-verbal du 10 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

2- DÉLIBÉRATION N° 04/20210310 CREATION D'UN POSTE DE TECHICIEN TERRITORIAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer un poste dans la filière technique.

Il ajoute que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose la création d'un emploi de technicien territorial à temps complet, à compter de ce jour, pour mener différentes missions au sein des services techniques.

Vu l'avis favorable émis par la Commission Budget en date du 08 mars 2021,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

-D'autoriser le Maire à créer un poste de technicien territorial à temps complet.

3-DÉLIBÉRATION N° 05 /20210310 CESSION DE L'IMMEUBLE SIS 33 RUE DU GENERAL LECLERC

Monsieur SIROT, Adjoint au Maire expose :

Considérant que par courrier en date du 21 février 2021, l'association RESPECTH abandonne définitivement son projet d'acquisition de l'immeuble sis 33 rue du Général Leclerc,

Considérant que par courrier en date du 22 janvier 2021, la société CARO IMMO représentée par son gérant, Monsieur Julien GUILLET, exprime son souhait d'acquérir l'immeuble sis 33 rue du

Général Leclerc au prix de 45 000 €,

Le Maire propose la vente à la société CARO IMMO de l'immeuble sis 33 rue du Général Leclerc, pour un montant de 45 000 € (conformément à l'avis du Domaine en date du 17 décembre 2020).

| Section | N° | Lieudit | Surface |
|---------|-----|---------------------------|------------------|
| AC | 237 | 33 rue du Général Leclerc | 00 ha 17 a 08 ca |

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Bonsoir à tous, ce n'est pas une question que je souhaite poser, mais plutôt une interrogation sur ce projet qui a été, pendant le mandat précédent, une histoire assez rocambolesque avec différentes situations et différents intervenants. Pour rappeler un peu le contexte, un bailleur social était prêt à mettre plus d'un million d'euros sur cet emplacement pour répondre à une problématique de notre territoire, parce que c'était notre engagement politique : écouter et répondre aux problématiques de notre territoire. Cette problématique, c'est que nous avons des personnes vieillissantes, qui habitent des logements qui ne répondent plus vraiment à leurs besoins (logements avec étages, ou encore toilettes et salles de bain pas assez adaptées à leur problématique de mobilité, de handicap ou de vieillesse.

Et c'est ce qui avait été l'élément déclencheur de la revitalisation, puisque dans ce dossier de revitalisation, il fallait qu'il y ait un acte, ainsi que des dossiers habitat assez prononcés, et c'est justement ce dossier habitat qui a fait que l'Etat nous avait reconnus.

Il y a eu une association qui s'est créée, l'association RESPECTH, qui voulait absolument garder ce bâtiment, historique à leurs yeux, et il faut savoir que la précédente municipalité avait quand même abandonné ce projet à un million d'euros, en faveur de cette association. A l'époque on nous avait demandé de créer une plénière où chacun devait venir exposer son projet, et ensuite nous avons eu une délibération par rapport à cela.

Aujourd'hui, vous nous proposez tout l'inverse, c'est-à-dire que vous nous proposez de vendre le bâtiment, sans proposer à l'assemblée (et cela aurait pu être en plénière, pour que nous puissions statuer et avancer sur ce projet). La problématique c'est que l'investisseur propose des duplex, ce qui veut dire que c'est en hauteur, et qu'il y a des escaliers. Ce qui veut dire, aussi, que vous n'allez pas répondre à la problématique du territoire, le vieillissement de personnes handicapées, qui ont besoin d'avoir des logements de ce type. Et donc ma question est la suivante, allez-vous écouter les besoins du territoire ?

Il y a quand même certains membres de l'association RESPECTH qui sont ici présents, et j'ai l'impression qu'on a répondu à une attente politique/politicienne, et non à une attente des besoins de notre territoire. Parce que là, de vendre le bâtiment à 45 000 €, on aurait pu le vendre depuis très longtemps, on aurait très bien pu dire que l'on cherchait un investisseur à 45 000 €. A l'époque c'était 70 000 € mais avec la dégradation de la toiture et du bâtiment, le prix a baissé, mais c'était une solution de facilité de dire on trouve un investisseur et puis voilà le sujet est clos. Et je trouve que vous avez changé complètement d'orientation, que ce soit au niveau des besoins de notre territoire, des habitants, ou encore le maintien historique de cette bâtisse. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Bien. Effectivement, on entend la remarque et les besoins pour nos aînés, et on va y travailler. Mais sur ce dossier-là, d'abord il n'y a pas d'investisseur. Vous, vous avez peut-être travaillé comme cela mais ça n'a pas fonctionné. Aujourd'hui il y a une personne qui nous fait une offre privée, Monsieur SIROT a donné les grandes lignes des quelques impositions qu'il pourrait y avoir après. Aujourd'hui, quelqu'un qui voudrait s'engager plus, travailler plus, avec un architecte demande un minimum d'engagement de la collectivité et c'est ce que l'on veut faire ce soir. Donc, j'ai une offre, je propose d'y répondre. Lorsqu'il y aura cet engagement, on pourra effectivement échanger sur ce dossier et vous pourrez évidemment y participer afin de connaître les plans et les travaux de

l'architecte, une fois qu'il aura été engagé par son donneur d'ordre. Et puis, si cela ne nous convient pas, on pourra toujours faire marche arrière. Par contre, effectivement, on ne répondra peut-être pas sur ce projet-là, à la demande de l'époque, de faire des logements avec accès PMR, mais on pourra le faire ailleurs. Et sur ce dossier-là, ce que je souhaite aujourd'hui, c'est le solder. Et ce que je souhaite aussi, et que j'ai toujours souhaité c'est, tant que faire se peut, sauver cette maison. On a eu plusieurs contacts, plusieurs personnes ont visité cette maison, et je peux vous dire qu'elle est bien plus dégradée qu'il y a 5 ans lorsque je l'avais visitée, et où Monsieur GRONIER, Président de RESPECTH avait fait une promesse d'achat.

Aujourd'hui, c'est très différent, la bâche qui avait été mise est tombée, il ne reste plus rien, et avec tout ce qu'il est tombé ces derniers mois, il y a de quoi s'inquiéter sur le bâtiment... Et pourtant, pour chacun des investisseurs qui y sont entrés, leur première réflexion a été de dire « vous n'allez pas détruire ça » ; ma réflexion à moi, est de dire que c'est bien gentil mais qui fait quoi ?

En tout cas ce n'est pas la ville qui va le faire, nous n'avons pas les moyens de le faire et n'allons pas nous engager là-dedans. Et donc, quel est le privé qui peut s'engager là-dedans. Là, on en a un. Ça reste du privé et on prend une part de risques, comme ça a été fait à d'autres époques sur d'autres investissements, mais moi je souhaite que l'on en finisse avec ce dossier-là, autant que faire se peut.

Monsieur SIROT a donc énoncé les quelques impositions là-dessus, d'abord respecter les préconisations de l'ABF, sauver la façade arrière en briques et en pierres, avoir une toiture en ardoises naturelles, des fenêtres qui vont bien, mais, en revanche, il est vrai que la façade avant, et ça n'est pas arrêté, mais il est vrai qu'il est compliqué de sauvegarder la brique et la pierre. Du coup, il propose de trancher et d'avoir une façade plus moderne. Il y a déjà eu des échanges avec l'ABF.

Alors effectivement, cela ne répondra pas forcément aux besoins que vous avez évoqués sous le mandat précédent, mais ce n'est pas pour autant qu'on n'entend pas les gens, il y a d'autres lieux et il y aura d'autres projets. Je ne sais pas si Monsieur SIROT veut intervenir, parce que vous avez parlé de RESPECTH, et moi je déconnecte ».

Intervention de Monsieur SIROT :

« Je me permets quand même d'intervenir pour ne pas laisser dire que rien n'a été fait, parce que Monsieur BRUCHET a quand même redit qu'il y a 3 ans il y a un projet de réhabilitation qui avait été présenté par l'association, avec 8 logements type PMR. Ce projet avait été accueilli avec des applaudissements, ce qui est extrêmement rare en Conseil Municipal. Mais les promesses d'aides n'ont pas été tenues derrière, il y a même eu une campagne de dénigrement, ce qui a fait fuir les investisseurs. Donc aujourd'hui il ne faut pas se reprocher d'avoir un investisseur, vu l'état de la bâtisse avec une privation de toiture au bout de 3 ans, compte-tenu de l'état du bâtiment, je crois qu'aujourd'hui il ne faut pas faire la fine bouche ».

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Je vous rassure je ne vais pas refaire l'histoire de tout ce dossier-là, mais je ne peux pas m'empêcher de faire sourire un peu les gens parce que je trouve que l'école du diable n'a jamais aussi bien porté son nom qu'au cours de ces dernières années. Alors je dis sourire, parce que je regarde la secrétaire qui va sourire, vous savez ce que veut dire étymologiquement le mot diable ? Ça vient de diabolos, c'est du Grec aussi. Là, c'est une petite marque d'humour, mais ça veut dire *ce qui divise, semer la zizanie*. Et c'est malheureusement, je pense, ce que l'on a vécu pendant un certain temps, bien qu'il y ait eu des essais de rapprochements, il y a eu des présentations, des gens qui ont essayé de tendre la main, mais les mains ne se sont pas rencontrées à ces moments-là, et c'est un regret.

Moi, ce que je voulais dire par rapport à la première présentation que j'ai eue en commission, et ce qui m'a été annoncé il y a quelques jours, je suis étonné que la façade avant ne soit pas gardée. Alors que cette façade avant était le combat même de l'association RESPECTH, c'était son symbole.

Parce que, concernant la façade arrière, on était tous d'accord, moi j'avais même proposé à l'époque, et c'était acté, de la démonter, et moi, ça me dérange que cette façade avant ne soit plus là. Donc ce que je souhaiterais c'est que, 45 000 € ou pas 45 000 €, il faut vraiment travailler à sauver cette façade avant. Sinon, tout ce qui s'est passé n'a plus de sens, et même les Hamois pourront se dire qu'en fait on revient au point de départ, et c'était du pipeau.

Donc il est vrai, comme le dit Monsieur le Maire, qu'il faut peut-être réussir à solder le dossier, à se rassembler autour de quelque chose qui tient la route, et arrêter un peu sur tous ces points-là. Evidemment, je souhaiterais qu'il y ait une commission plénière là-dessus. Et j'ai quand même une question au sujet du projet précédent à celui-là, je le sais car c'est moi qui l'avais écrit, sur le nouveau réseau de la DGFIP de proximité. Je regarde Madame HAMDANE, je ne sais pas où ça en est ».

Intervention de Madame HAMDANE :

« Nous n'avons pas été retenus ».

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Ok donc c'est définitif... c'était un autre projet, éventuellement, pour cette maison. Voilà, moi je souhaite aussi qu'il y ait une commission, que l'on présente le projet et que tout cela se passe plus calmement. Et si, effectivement, on arrive à sauver cette façade, qui est toujours là, ça aura quand même plus de cachet ».

Intervention de Monsieur BLOIS :

« J'en ai un petit peu marre de ce baratin, de votre baratin. Pendant tout votre mandat vous n'avez strictement rien fait, il n'y a pas de résultat. Nous, on a le dossier, on fait, point, terminé ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Pour répondre à Monsieur VERMANDER, je ne m'engagerai pas sur la façade, parce que là, pour le coup, on a vu plusieurs personnes, on peut y travailler et on y travaillera, mais ça paraît difficile. Alors aujourd'hui, ce que je propose c'est de vendre ce bien au prix qui nous a été offert, et qui correspond à l'évaluation des domaines ».

Vu l'avis favorable émis par la commission Budget en date du 08 mars 2021

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, avec 25 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, décide

-D'approuver la vente à la société CARO IMMO de l'immeuble sis 33 rue du Général Leclerc pour un montant de 45 000 € ;

-De désigner Maître BONEF, Notaire, 8 rue Notre Dame à HAM, pour accomplir les formalités nécessaires à cette vente ;

-D'autoriser le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

4-DÉLIBÉRATION N° 06 /20210310

FESTIVAL DE LA BD : DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA REGION, AU DEPARTEMENT

Madame DELEFORTRIE, Adjointe au Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre de la saison culturelle 2021, le Festival de la BD se déroulera le 27 novembre 2021. Le coût total du festival s'élève à 5 300 €. Il est précisé que des subventions peuvent être octroyées par les partenaires habituels.

Il est proposé de solliciter la Région Hauts-de-France, le Département comme indiqué ci-dessous :

Région Hauts-de-France : 1 500 €

➤ Département : 1 500 €

Soit un reste à charge pour la Ville de HAM de 2 300 €

Vu l'avis favorable émis par la commission Budget, en date du 08 mars 2021,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, décide

-D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus,

-De solliciter les subventions auprès de la Région et du Département comme indiqué ci-dessus.

5-DÉLIBÉRATION N° 07 /20210310

ARTS DE LA RUE : DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA REGION, AU DEPARTEMENT ET A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

Madame DELEFORTRIE, Adjointe au Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre de la saison culturelle 2021, le Festival des arts de la rue se déroulera le 03 juillet 2021. Le coût total du festival s'élève à 10 350 €. Il est précisé que des subventions peuvent être octroyées par les partenaires habituels.

Il est proposé de solliciter la Région Hauts-de-France, le Département et la Communauté de Communes de l'Est de la Somme comme indiqué ci-dessous :

➤ Région Hauts-de-France : 3 000 €

➤ Département : 3 000 €

➤ Communauté de Communes de l'Est de la Somme : 1 000 €

Soit un reste à charge pour la Ville de HAM de 3 350 €

Vu l'avis favorable émis par la commission Budget, en date du 08 mars 2021,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

-D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus,

-De solliciter les subventions auprès de la Région, du Département et de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme comme indiqué ci-dessus.

6-DÉLIBÉRATION N° 08 /20210310

DEMANDE DE SUBVENTION FIPDR (FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION)

Monsieur DUBREUCQ, Adjoint au Maire informe que l'Etat a lancé l'appel à projets du FIPDR pour l'année 2021.

Une note d'information décline les actions susceptibles d'être subventionnées dont l'achat de gilets pare-balles pour les polices municipales.

Ce dispositif de soutien FIPDR vise à améliorer les conditions de travail et de protection des polices municipales par le financement des acquisitions de matériel de protection.

Une subvention fixée forfaitairement à 250 € par gilet pare-balles, à raison d'un seul gilet par agent, pourra être versée.

La commune de Ham souhaite doter les agents de la police municipale de ce type de protection en faisant l'acquisition de 2 gilets pare-balles.

Le coût des 2 gilets pare-balles est évalué à 2 121,66 € TTC (soit 1 768,05 € HT) correspondant au devis estimatif présenté par GK PROFESSIONAL.

Intervention de Monsieur BLOIS :

« Simplement, juste une petite boutade si, Monsieur le Maire, vous avez besoin de faire une petite démonstration de ce gilet pare-balles, j'accepte bien volontiers de le porter, même si la minorité tire, cela ne me dérange pas ».

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Vous nous prêtez des intentions que nous n'avons pas, moi je n'ai pas du tout l'intention de tirer sur qui que ce soit, je vous rassure tout de suite. Mais vous, par contre, depuis tout à l'heure, je vous sens motivé ».

Intervention de Monsieur BLOIS

« Je ne suis pas motivé, je suis cartésien ».

Vu l'avis favorable émis par la commission Budget en date du 08 mars 2021,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

-D'adopter le projet qui lui est présenté

-De solliciter une aide du FIPDR et arrête le plan de financement suivant :

- Aide du FIPDR : 500,00 €
- Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)
Fonds propres : 1 621,66 €

7-DÉLIBÉRATION N° 09 /20210310

DEMANDE DE SUBVENTIONS : REHABILITATION DU CHATEAU D'EAU

Monsieur SIROT, Adjoint au Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de réhabilitation complète de l'étanchéité du château d'eau et de la station de pompage de la ville de HAM suite à la constatation de nombreux désordres sur les ouvrages

- pour un montant de travaux estimé à 740 200,00 € HT
- pour un montant d'opération estimé à 800 000,00 € HT

correspondant au devis estimatif présenté par le Bureau d'Etudes VERDI Nord Pas de Calais.

« Je fais une petite parenthèse, et vous indique, qu'aujourd'hui, nous avons un prix de l'eau qui est à 1,21 € le m³, et qui ne nous permet pas d'avoir les subventions de l'Agence de l'Eau, donc il est probable que l'on s'oriente vers une discussion pour atteindre le prix minimum qui est de 1,30 €, pour obtenir les subventions de l'Agence de l'Eau qui sont non négligeables, puisque, sur cette opération, l'Agence de l'Eau nous donnerait 120 000 € de subvention, qui est le plafond ».

Vu l'avis de la Commission Budget, en date du 08 mars 2021

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

-D'adopter le projet de réhabilitation qui lui est présenté,

-De solliciter les aides financières auprès des différents organismes, et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DETR : 280 000 € (35 %)

- Subvention Etat DSIL : 240 000 € (30 %)
 - Subvention Agence de l'Eau Artois Picardie : 120 000 €
 - Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)
- Fonds propres : 320 000,00 €

8-DÉLIBÉRATION N° 10 /20210310
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE
ETUDE DE DIAGNOSTICS DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Monsieur SIROT, Adjoint au Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de réalisation d'une étude de diagnostics des réseaux d'eau potable de la ville suite à de nombreuses casses et un rendement en baisse, pour un montant d'opération estimé à 31 065,00 € HT ;

correspondant au devis estimatif présenté par le Bureau d'Etudes VERDI Nord Pas de Calais.

Vu l'avis favorable émis par la commission Budget en date du 08 mars 2021

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

-D'adopter le projet qui lui est présenté

-De solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Agence de l'Eau Artois Picardie : 21 745,50 € (70 %)
- Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

Fonds propres : 15 532,50 €

9-DÉLIBÉRATION N° 11 /20210310
ADMISSION DE CREANCES EN NON-VALEUR

Monsieur DUBREUCQ, Adjoint au Maire, expose à l'assemblée que des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la Ville. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public.

Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu l'avis favorable émis par la Commission Budget en date du 08 mars 2021,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

-D'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 195,97 €, correspondant aux listes des produits irrécouvrables n° 2135780215/2016 et n° 2136970215/2016 dressées par le comptable public.

Exercice 2013

| N° Titre | Montant | Nature de la recette |
|-----------------|----------------|-----------------------------|
| T-1372510215 | 77,22 € | Trop perçu salaire |

Exercice 2014

| N° Titre | Montant | Nature de la recette |
|-----------------|----------------|-----------------------------|
| T-536 | 24,25 € | Garderie pré-scolaire |

Exercice 2015

| N° Titre | Montant | Nature de la recette |
|-----------------|----------------|-----------------------------|
| T-279 | 3,00 € | Garderie pré-scolaire |
| T-286 | 7,00 € | Garderie pré-scolaire |
| T-594 | 5,50 € | Garderie pré-scolaire |
| T-623 | 7,50 € | Garderie pré-scolaire |
| T-871 | 11,50 € | Garderie pré-scolaire |
| T-883 | 15,00 € | Garderie pré-scolaire |
| T-890 | 29,00 € | Garderie pré-scolaire |
| T-899 | 16,00 € | Garderie pré-scolaire |

Les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, article 6541.

10-DÉLIBÉRATION N° 12 /20210310

MODIFICATION DU TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS SUITE A DES RETRAITS DE DELEGATIONS DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les arrêtés du Maire en date du 07 février 2021 portant retrait de délégation à Mesdames Yasmine AKSU et Michelle HETUIN,

Suite au retrait le 07 février 2021 par Monsieur le Maire de la délégation consentie à Madame Yasmine AKSU, Conseillère Municipale déléguée par arrêté du 23 mai 2020, dans les domaines jumelage et concertation.

Suite au retrait le 07 février 2021 par Monsieur le Maire de la délégation consentie à Madame Michelle HETUIN, Conseillère Municipale déléguée par arrêté du 23 mai 2020 dans les domaines commémorations patriotiques.

Le Conseil Municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent : « *lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions* ».

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que, contrairement aux Adjointes, les Conseillers Municipaux délégués ne sont pas élus par l'assemblée délibérante. Cette dernière est donc simplement informée.

Il ajoute que les indemnités seront obligatoirement versées jusqu'au 07 février 2021 inclus.

Par conséquent, il propose de modifier le tableau des indemnités des élus comme suit :

Messieurs et Mesdames :

Mr Philippe RENAULT,
Mme Luciane DELEFORTRIE,
Mr Christophe ZOIS,
Mme Claudette LARUE-VELON,
Mr Benoit DUBREUCQ,
Mme Cécile SCHWEITZER,
Mr Bruno SIROT,
Mme Julie VASSEUR,

Adjoints au Maire
et

Messieurs et Mesdames :

Francis HAY,
Nathalie VERGULDEZOONE,
Francis ORIER,
Alain LASKAWIEC,
Martine DOSSIN,
Guy DESSAINT,
Thomas DUCAMPS
Anthony LAUNAY

Conseillers municipaux délégués.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,
Considérant que pour une commune de 4 708 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 55 %,

Considérant que pour une commune de 4 708 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un Adjoint (et d'un Conseiller Municipal titulaire d'une délégation de fonction) en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 22 %,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, avec effet au 08 février 2021 (date d'effet du retrait des délégations de fonctions) :

-De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués comme suit :

Maire : 48,6 % de l'indice 1027

Les adjoints : 13 % de l'indice 1027

Les Conseillers Municipaux délégués : 3,6 % de l'indice 1027

-D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,

-De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal.

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Juste pour savoir à qui vont être attribuées ces délégations ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je ne l'ai pas précisé, car ce n'est pas encore officiellement fait, mais je vais vous le dire. Concernant le Jumelage, et bien qu'il n'y ait pas encore eu beaucoup d'échanges pour le moment en raison de la crise sanitaire, c'est Luciane DELEFORTRIE qui s'y collera, et pour ce qui est des festivités, ça sera Elodie CHAPUIS-ROUX.

Et pour votre information, Michelle HETUIN a changé de vie et s'est un peu éloignée de la région pour l'instant, mais elle reste au Conseil car ce n'est pas définitif. Quant à Yasemine AKSU, qui est souffrante ce soir, elle a repris des études et un travail, donc, d'un commun accord on a décidé d'arrêter et de ne pas continuer à payer des indemnités, mais elle pourrait revenir après, une fois qu'elle aura retrouvé un emploi du temps compatible. Et donc, effectivement on repassera ce tableau, suite à la délégation que j'attribuerai à Elodie CHAPUIS-ROUX.

I-MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Population : 4 708

Indice de référence : 1027 (majoré 830)

Indice brut 1027 : 3 889,40 €

55% de l'indice 1027 : 2 139,17 € (x 1 maire)

22% de l'indice 1027 : 855,67 € (x 8 adjoints et 10 conseillers municipaux délégués) = 6 845,36€

Soit une enveloppe globale de : 8 984,53 € par mois soit 77% de l'indice 1027

II-INDEMNITES ALLOUEES

A-MAIRE :

| Nom du bénéficiaire | INDEMNITE (allouée en % de l'indice 1027) Au 08/02/2021 | Montant brut mensuel de l'indice 1027 Au 08/02/2021 | Montant Net mensuel de l'indice 1027 Au 08/02/2021 |
|----------------------------|--|--|---|
| Eric LEGRAND | 48,6% | 1 890,25€ | 1 497,07 € |

B-ADJOINTS AU MAIRE :

| Identité des bénéficiaires avec délégation | INDEMNITE (allouée en % de l'indice 1027) Au 08/02/2021 | Montant brut mensuel de l'indice 1027 au 08/02/2021 | Montant Net mensuel de l'indice 1027 au 08/02/2021 |
|---|--|--|---|
| 1er adjoint : Philippe RENAULT | 13 % | 505,62 € | 433,43 € |
| 2ème adjoint : Luciane DELEFORTRIE | 13 % | 505,62 € | |
| 3ème adjoint : Christophe ZOIS | 13 % | 505,62 € | |
| 4ème adjoint : Claudette LARUE- VELON | 13 % | 505,62 € | |
| 5ème adjoint : Benoit DUBREUCQ | 13 % | 505,62 € | |
| 6ème adjoint : Cécile SCHWEITZER | 13 % | 505,62 € | |
| 7ème adjoint : Bruno SIROT | 13 % | 505,62 € | |
| 8ème adjoint : Julie VASSEUR | 13 % | 505,62 € | |

C-CONSEILLERS MUNICIPAUX

| Identité des bénéficiaires | INDEMNITE (allouée en % de l'indice 1027) Au 08/02/2021 | Montant brut mensuel de l'indice 1027 Au 08/02/2021 | Montant Net mensuel de l'indice 1027 Au 08/02/2021 |
|-----------------------------------|--|--|---|
| | Au 08/02/2021 | | |
| Francis HAY | 3,6 % | 140,02 € | 121,12 € |
| Nathalie VERGULDEZOONE | 3,6 % | 140,02 € | |
| Francis ORIER | 3,6 % | 140,02 € | |
| Alain LASKAWIEC | 3,6 % | 140,02 € | |
| Martine DOSSIN | 3,6 % | 140,02 € | |
| Guy DESSAINT | 3,6 % | 140,02 € | |
| Thomas DUCAMPS | 3,6 % | 140,02 € | |
| Anthony LAUNAY | 3,6 % | 140,02 € | |

Total général :

48,6 + 13 + 3,6 = 65,2 %

Maire = 1 890,25 €

8 adjoints = 4 044,96 €

8 conseillers délégués = 1 120,16 €

Soit un total de 7 055,37 € par mois

11-DÉLIBÉRATION N° 13 /20210310

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur DUBREUCQ, Adjoint au Maire, expose à l'assemblée délibérante que le Centre de Gestion de la Somme offre à ses collectivités et établissements publics affiliés, l'opportunité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en matière de protection sociale, en mutualisant les risques.

Ce contrat couvrira tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L : décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, maternité-paternité-adoption
- Agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C. : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité-paternité-adoption

Et aura les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à effet du 1^{er} janvier 2022
- Régime de contrat : capitalisation
- Nombre d'agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. recensés au 31 décembre 2020 : 49
- Nombre d'agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C. recensés au 31 décembre 2020 : 5

S'agissant d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, au terme de la consultation, la collectivité territoriale aura la faculté de ne pas adhérer, pour tout ou partie, à ce nouveau contrat.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique

Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Entendu le rapport de présentation,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Budget en date du 08 mars 2021,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Article 1 : de charger le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme de négocier un contrat d'assurances statutaires auprès d'une compagnie d'assurance agréée pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

12-DÉLIBÉRATION N° 14 /20210310 **MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTERIEUR**

Le Maire expose à l'assemblée délibérante que le Comité Technique, lors de sa séance du 30 juin 2020, a délibéré en faveur de la modification du règlement intérieur pour les employés de la Ville de Ham, afin de pouvoir scinder les congés d'été « semaine par semaine », plutôt que de les prendre sur trois semaines consécutives, comme l'impose le règlement intérieur actuellement.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la proposition de modification du règlement intérieur, comme expliqué ci-dessus.

Les congés d'été, à compter de 2021, devront donc être pris entre le 15 juin et le 15 septembre, et pourront être pris en semaines consécutives ou scindées.

La validation des congés reste en fonction des nécessités de services.

Le règlement intérieur, modifié, est annexé à la présente délibération.

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« A la lecture, je n'ai peut-être pas bien saisi la chose, mais en fait, vous octroyez la possibilité de prendre semaine par semaine, c'est bien ça ? mais pas dans l'autre sens, parce que je pense qu'avec la loi, vous ne pouvez pas interdire à quelqu'un de prendre 15 jours consécutifs en été ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Non, mais nous ne voulons pas interdire quoi que ce soit. Avant il y avait obligation de prendre 3 semaines en été, mais en bloc sur la période estivale (juin, juillet, août, septembre), et donc certaines personnes ont souhaité pouvoir prendre, par exemple, une semaine en juillet et deux semaines en août, en travaillant entre deux ».

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Très bien d'accord. Et, de mémoire, il n'y avait pas une journée de solidarité qui existait dans le règlement intérieur ? parce que je ne l'ai pas retrouvée ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je ne vois pas le rapport, mais là je vais me tourner vers la technicienne, Madame HAMDANE ».

Intervention de Madame HAMDANE :

« Si, en principe c'est bien noté dans le règlement intérieur, et nous n'avons pas modifié cette partie ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Donc, le seul changement c'est celui que je vous ai exposé, pour le reste, nous n'avons pas modifié le règlement intérieur ».

13-DÉLIBÉRATION N° 15 /20210310

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE HAM ET L'US HAM FOOTBALL

Monsieur ZOIS, Adjoint au Maire expose à l'assemblée délibérante que, pour répondre aux besoins de la population, la Ville encourage le développement d'actions à caractère sportif et éducatif.

L'association US Ham Football a pour vocation la pratique du football.

Vu ces objectifs, la commune de HAM et l'association US Ham Football établissent un partenariat, ayant pour objectif de fixer un cadre de coopération entre la Commune et l'Association et de déterminer les conditions du partenariat instauré dans le but de « développer la politique sportive de la Ville ».

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

-D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat, ci-après annexée, avec l'US Ham Football.

14-DÉLIBÉRATION N° 16 /20210310

CONVENTION POUR L'ENLEVEMENT ET LA GARDE DES VEHICULES MIS EN FOURRIERE

Le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur, les règles d'enlèvement et de garde de véhicules mis en fourrière par la Ville de Ham doivent être fixées dans une convention de partenariat avec le gardien de fourrière.

La Société ADS Dépannage de ROIGLISE (80700) est proposée pour remplir ces obligations de « gardien de fourrière ».

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des modalités de la convention, annexée ci-après, et à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Société ADS Dépannage, de ROIGLISE.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

-D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat, ci-après annexée, avec la société ADS Dépannage de ROIGLISE.

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« J'allais poser la question des tarifs, mais j'ai compris que c'était sur devis, mais vous avez peut-être une idée ou un exemple de ce que ça pourrait coûter ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je vais donner une fourchette très, très large, et je vais dire entre 100 et 200 euros, mais cela

peut dépendre de plusieurs choses : le jour d'enlèvement, en semaine ou un dimanche, une voiture qui gêne un jour de fête, mais le cas que l'on rencontre le plus souvent, c'est le cas des voitures qui restent indéfiniment. Voilà pourquoi il peut y avoir une différence de tarifs ».

15-DÉLIBÉRATION N° 17 /20210310 **DOB (DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE)**

EXPOSÉ

Rappel du contexte ou de l'existant et références

La loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, dans son chapitre 1^{er}, titre II, « de l'information des habitants sur les affaires locales » stipule en l'article 11 que les communes de 3 500 habitants et plus doivent organiser un débat au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Motivation et opportunité de la décision

Conformément aux dispositions de l'article L2312-1, alinéas 1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté à l'assemblée un rapport propre à ouvrir le débat sur les orientations budgétaires dont le contenu fait l'objet du document ci-annexé.

A l'issue de la présentation, les membres du Conseil Municipal sont invités à s'exprimer sur les orientations générales du budget 2021.

Vu la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et son décret d'application du 24 juin 2016 fixant, pour chaque collectivité, le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2312-1,

En application de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018, version consolidée au 13 mars 2019,

Ayant pris connaissance du rapport de présentation des orientations pour le budget 2021,

Le Conseil Municipal,

-Prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget 2021, conformément à la loi.

Intervention de Monsieur le Maire pour l'ouverture du DOB :

« Chers collègues,

Le débat d'orientation et le vote du budget sont des moments importants de la vie locale qui fixent la feuille de route pour un an.

Cette année, les nouveaux élus se prononceront pour la 1ère fois sur des choix nous engageant à court, parfois à moyen, voire à long terme.

2020 a été marquée d'une crise induite par la covid-19, crise sans précédent qui a perturbé la première année du mandat municipal.

Le budget 2020 avait été adopté avant les échéances électorales.

Pour plusieurs raisons, nous ne l'avons pas exécuté dans son intégralité.

- Nous avons pris le temps de réaliser un audit, une photographie de départ qui enrichira notre feuille de route.
- Nous nous sommes engagés dans la refonte complète du dossier d'aménagement des rues du centre-ville.

- Nous avons pris connaissance de l'état de vétusté de notre réseau de distribution d'eau potable qui nécessitera des investissements.
- Nous avons souhaité limiter la ponction prévue dans nos réserves financières.
- La crise sanitaire a aussi fait bouger les lignes budgétaires même si elle n'a finalement pas pesé négativement sur nos finances.

Les adjoints vous présenteront de manière plus détaillée que moi nos actions ou projets. Je n'évoquerai que les lignes directrices de nos orientations.

Grâce aux vecteurs offerts par la culture, le sport, les loisirs ou la réussite éducative, nous souhaitons tisser des liens de proximité très forts avec nos enfants, avec toute notre jeunesse, notamment par des projets participatifs.

Cette volonté se traduit par diverses actions déjà proposées, à venir ou restant à mettre en place, voire à imaginer.

L'organisation de nos accueils de loisirs en régie municipale, la création d'un conseil municipal des enfants, une réflexion sur la mise en place d'une aide à la prise de licence sportive, des résidences d'artistes impliquant nos élèves sont autant d'actions qui ancrent une volonté de proximité avec notre jeunesse.

Ces liens seront un ciment social pour nos enfants, citoyens en devenir. Nous voulons les privilégier.

Depuis un an, nos fêtes et manifestations culturelles vont d'annulations en reports qui privent chacun d'entre nous de moments conviviaux, indispensables au bien-être de tous.

La situation est difficile pour les porteurs de projets.

Nous n'apercevons pas encore le bout du tunnel mais notre volonté n'est pas altérée.

Nous proposerons une programmation reprenant nos incontournables rendez-vous.

Certains connaîtront des évolutions.

Je pense au salon des arts visuels qui deviendra celui de la photo ou à *Delicourt en fête* qui se mutera en festival des arts de la rue.

Les festivités de l'été et de Noël seront recentrées sur le centre-ville avec quelques moments forts dans les quartiers.

La saison prochaine, des nouveautés seront proposées.

Également privés de traditionnels moments festifs, nos aînés souffrent de cette interminable crise.

Il faudra encore patienter avant de retrouver des moments de partage dans des lieux publics, notamment le traditionnel repas annuel.

Nous devons à nos anciens la plus grande attention et de nouvelles actions leur seront offertes.

Si nombre de projets cibleront nos enfants et nos aînés, nous confirmons notre volonté d'accompagner les plus fragilisés par des démarches de tous les jours, parfois simples, mais qui déclenchent souvent l'espoir.

Nous guidons dans leurs démarches ceux qui le souhaitent.

Je prendrai pour exemple les personnes perdues dans les méandres des structures de recherche d'emplois, d'insertion ou de formation.

Certaines actions sont poursuivies, de nouvelles sont engagées.

Je pense notamment aux liens étroits tissés avec les demandeurs en recherche de cet accompagnement, aux nouvelles conventions signées avec l'AIDEQ ou avec les responsables du SPIP, (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation), qui nous permettent d'accueillir dans nos services des personnes éloignées de l'emploi comme c'est aussi le cas avec les chantiers d'insertion du territoire. Pour compléter ces dispositifs, une réflexion sur les mobilités va être engagée.

Nous proposerons d'accompagner nos commerçants vers la sortie de la crise sanitaire. Dans le cours de l'année, une fois que tous les acteurs auront repris leur activité et pourront en profiter, des bons d'achats à dépenser dans notre ville seront offerts à différents publics.

Nous poursuivrons la mise en valeur des vitrines vacantes en conventionnant avec les propriétaires de locaux vides, parties prenantes.

Notre priorité reste la propreté et l'embellissement de la ville à laquelle nous voulons redonner des couleurs afin de la rendre plus attractive et accueillante.

Grâce aux efforts partagés avec nos commerçants et autres intervenants, notre centre-ville doit devenir une belle galerie marchande. Je compte sur chacun pour y parvenir.

Nous devons accompagner nos commerçants, leur faciliter la tâche, leur offrir un joli cadre de vie et d'activités.

Au-delà des aides financières exceptionnelles, c'est de clients qu'a besoin notre centre-ville. Nous devons donner envie à ces clients de venir passer un agréable moment en ville.

En périphérie, des porteurs de projets d'extension d'activités sollicitent nos réserves foncières de la ZAC Saint-Sulpice qui leur seront cédées en partie prochainement.

L'embellissement de la ville peut être rapidement visible suite à des actions de nettoyage, de fleurissement ou de mise en place de plans de maintenance.

En revanche, les travaux d'investissements sur notre patrimoine bâti ou nos réseaux nécessitent des études techniques et des recherches de financements chez nos partenaires.

Leur mise en œuvre est beaucoup plus longue et nécessite des moyens financiers et humains importants.

Deux axes prioritaires se dégagent.

Le premier ressort des rapports d'activités de notre gestionnaire d'eau potable portés à notre connaissance en début de mandat.

Les réfections de notre station de pompage et du château d'eau s'avèrent prioritaires et seront lancées début 2022.

Au préalable, face à de mauvais rendements, un diagnostic de notre réseau d'adduction d'eau et une programmation de travaux seront réalisés.

À la fin de la dernière mandature, l'installation d'une unité de décarbonatation a été engagée. Or, aucune subvention n'est accordée pour ce type d'investissement, considéré comme un élément de confort. Au regard de l'état de nos installations et des travaux prioritaires, nous proposons d'ajourner ce projet.

Le second axe est induit par les travaux d'aménagement du centre-ville.

Prévus en 2014 et lancés en 2019, ils font actuellement l'objet d'une refonte complète.

Ce dossier s'avère complexe techniquement et financièrement. Nous travaillons depuis plusieurs mois avec les concessionnaires de nos réseaux au chiffrage des travaux nécessaires et à leur financement.

Nous ne souhaitons pas poursuivre l'aménagement des rues sans l'effacement des lignes électriques et les rénovations des autres réseaux.

L'îlot dit de la Paix est devenu propriété de la ville en juillet dernier. Il s'agit de trois maisons accolées découpées en quatorze logements insalubres ayant fait l'objet d'une DUP, déclaration d'utilité publique, en 2010.

Un chiffrage des travaux de structure est en cours et devrait être pris en charge par la Ville.

Ensuite, via un bail à réhabilitation, l'immeuble pourrait être confié à un bailleur qui réaliserait le second œuvre. En contrepartie, il garderait les profits de la location pour une durée qui reste à déterminer. Elle sera fonction de l'investissement du bailleur.

L'îlot dit Delorme aux 15 et 17 de la rue du même nom, faisant également l'objet d'une DUP depuis 2010, n'est toujours pas propriété de la ville.

Une succession complexe bloque l'acquisition de ce bien.

En revanche, l'ancienne maison VNF sise au 4 Boulevard de la Liberté, récemment acquise par la ville, sera cédée à l'AMSOM qui va y construire quatre maisons.

L'église est un autre grand chantier faisant actuellement l'objet de recherches de financements. Un accompagnement significatif de nos partenaires pourrait nous permettre de réaliser des travaux devenant indispensables à la sauvegarde de l'édifice.

Afin de nous projeter dans l'avenir, nous proposons d'engager des diagnostics sur notre patrimoine vétuste ou historique.

Par la suite, certaines structures pourront faire l'objet de recherches de financements auprès de nos partenaires.

Concernant les projets que nous proposons d'inscrire au budget de cette année, notons l'extension du cimetière principal étudiée lors de la dernière mandature.

Ceci fait actuellement l'objet de recherches de financements.

Il en va de même pour la rénovation du monument de 1870, pour des travaux de voirie et d'éclairage public ou pour quelques investissements en mobilier dans les écoles, au stade de football, en matériel informatique et pour l'achat de véhicules.

D'autres projets n'engageant pas ou peu les finances de la ville pourraient voir le jour.

Un porteur de programme immobilier nous a fait part de sa volonté de faire l'acquisition du 33 rue du Général Leclerc.

Un projet de construction de nouvelle gendarmerie est à l'étude.

D'autres investisseurs s'intéressent à la friche Watelier et à nos terrains de la rue Guynemer, propriété de la ville.

L'ancien Hôtel Restaurant « Le France » fait aussi l'objet de réflexions. Des contacts amiables ont été pris avec le porteur du projet d'un complexe de grande qualité à qui la ville a cédé les murs en novembre 2018.

Nous souhaitons faire le point sur ses engagements.

En 2014, la ville répondait à un appel à projet de l'Etat avec la Communauté de Communes du Pays Hamois et entrait dans le dispositif de "revitalisation des centres-bourgs".

Douze fiches-actions étaient alors déposées.

Deux ont été finalisées, d'autres sont en cours de réalisation, certaines abandonnées.

L'abandon emblématique est la réhabilitation du quartier gare portée par la Communauté de Communes du Pays Hamois et stoppée suite à la fusion des communautés de communes en 2017.

Les villes de Ham et Nesle viennent d'être retenues pour entrer en binôme dans le nouveau dispositif "Petite Ville de Demain".

Je souhaite qu'il reprenne le précédent dispositif revisité et enrichi de nouvelles fiches-actions conformes à notre projet et nos priorités.

Certaines fiches-actions doivent s'inscrire dans le projet de Vallée idéale du conseil départemental de la Somme qui s'engage dans la réouverture à la navigation de plaisance du tronçon Saint-Simon - Offoy du canal de la Somme.

Ce projet prévoit également l'aménagement de la Véloroute allant de Saint-Quentin à Saint-Valery en passant par Ham.

Cet équipement structurant est un atout considérable pour notre ville.

Nous défendons l'idée que nos projets de réhabilitation de la friche Bitz, point d'entrée dans la vallée de la Somme, de réhabilitation du vieux port, d'aménagement d'une halte nautique dans le bief entre les ponts de Chauny et de Noyon ou encore d'aménagement de cheminements piétons reliant les

quartiers et les berges du canal, en passant par les Hardines, soient accompagnés financièrement ou portés directement par la communauté de communes.

Il en va de même pour l'aménagement d'une aire de camping-car qui pourrait trouver sa place entre la rue de Noyon et la médiathèque, sur le terrain des anciennes Galeries Barbès.

Je souhaite que l'une des fiches-actions de « Petite Ville de Demain » soit la présentation à la population de l'ensemble de ces projets dont la liste n'est ni exhaustive, ni arrêtée aujourd'hui.

Les citoyens doivent être impliqués dans ces projets « Petite Ville de Demain » et « Vallée Idéale » qui s'imbriquent naturellement.

Pour revenir sur le fonctionnement de la ville, notre masse salariale évoluera mécaniquement par l'avancement de grade de nos agents.

En outre, plusieurs d'entre eux vont faire valoir leur droit à retraite prochainement.

En remplacement d'un agent nous ayant quittés, nous proposons de recruter une personne qui aura en charge la gestion des cimetières et la reprise de concessions abandonnées.

Nous souhaitons que la même personne soit chargée du traitement des dossiers de biens en l'état d'abandon manifeste qui nuisent à notre cadre de vie et créent des nuisances à leurs riverains.

Dans le cadre de « Petite Ville de Demain », un chef de projet doit être recruté.

Son poste, partagé avec la ville de Nesle et la Communauté de Communes, sera pris en charge par l'Etat à hauteur de 75 %.

L'apprentie actuellement chargée de l'information et de la communication pourrait être recrutée dans le cadre d'une réorganisation des services. Elle pourrait se voir attribuer l'organisation de la vie participative.

Cela répondrait à notre volonté de faire participer les concitoyens qui le souhaitent à nos réflexions et de faire vivre notre réseau d'information et de communication via le site internet et les pages Facebook revisitées, un bulletin devenu trimestriel et d'autres solutions plus adaptées.

Pour finir, nos débats seront en partie cristallisés par la stratégie financière à adopter dès 2021.

Nos moyens de répondre aux projets et à nos besoins en découleront.

Nous avons réalisé un point sur l'état de nos finances et une étude comparative des ratios financiers des communes de même strate, du département et de nos voisins.

Cela met en lumière certains points, révèle nos forces et faiblesses.

Nos dépenses de fonctionnement sont en dessous des ratios départementaux et de ceux des communes que nous avons comparées.

Notre endettement est également très en dessous des moyennes constatées.

Il est tout de même important de noter que l'emprunt réalisé en 2018 pour la réalisation des travaux du centre-ville a permis d'afficher des réserves financières plus confortables alors que l'ensemble des travaux n'ont pas été inscrits au budget.

Sans cet emprunt, nous n'aurions plus de réserves financières suffisantes et serions dans l'incapacité de boucler les prochains budgets.

Nos excédents de fonctionnement annuels ne permettront pas de réaliser les investissements indispensables à notre fonctionnement.

Nous sommes contraints de puiser dans nos réserves qui s'amenuisent et auront disparu dans trois ou quatre ans.

L'étude comparative montre que les communes de même strate, au profil similaire, encaissent plus de recettes fiscales que nous.

Il apparaît que ce ne sont pas nos bases imposables qui sont en cause.

Pour exemple et contrairement aux idées reçues, notre base de CFE est souvent supérieure à celles des communes comparées. Elle montre le dynamisme de nos entreprises.

Ce sont les taux d'imposition choisis qui apparaissent plus faibles que ceux de toutes les communes comparées.

Nous avons bien entendu ajouté aux taux communaux ceux des communautés de communes et des taxes d'enlèvement des ordures ménagères. Leur répartition varie d'un territoire à l'autre en fonction du transfert des compétences entre les communes et leur communauté de communes.

Contrairement à un de nos engagements de campagne, la situation nous obligera-t-elle à augmenter les taux appliqués aux bases ? Devons-nous laisser de côté notre réseau d'eau, les aménagements du centre-ville entamés en 2019, voire d'autres investissements ?

La question est posée.

Pour enrichir le débat, je rappelle que chaque année, la Ville de Ham verse un fonds de concours à la communauté de communes pour la médiathèque intercommunale.

Il s'élève à plus de 50 000 €.

Cette structure est la seule de la communauté de communes à générer cette opération.

J'ai sollicité le président afin que soit revue cette exception territoriale dans le budget 2021.

Nous devons défendre un projet de territoire de la communauté de communes intégrant des compensations solidaires et harmonieuses.

Contrairement aux idées reçues, les villes centres continuent de supporter des charges qui offrent des services à l'ensemble de leur agglomération.

Pour exemple, les cinémas ou les participations au fonctionnement des écoles privées que peu connaissent.

A eux seuls, ces deux postes représentent plus de 100 000 € de dépenses annuelles pour la ville de Ham.

Voilà, chers collègues, matière à engager le débat ce soir.

Il sera poursuivi dans les prochains jours.

Je souhaite que chaque commission thématique se réunisse avant le vote du budget et que deux commissions finances soient organisées d'ici là.

L'une pour l'élaboration du budget et l'autre pour étudier les recettes fiscales.

Une commission plénière finances est envisageable.

Toutefois, pour plus d'efficacité et une meilleure participation de chacun, il peut être proposé aux membres de la minorité qui le souhaitent de prendre part aux commissions finances.

Nous avons également invité les citoyens qui le souhaitent à venir enrichir notre débat.

Trois réunions se tiendront dans les prochains jours.

Avec les commerçants invités à des rencontres organisées la semaine prochaine, nous évoquerons aussi le budget.

Avant de conclure, je renouvelle mes remerciements à tous ceux qui font face à la crise sanitaire depuis un an pour faire vivre notre collectivité.

L'ensemble des agents et des élus qui chaque jour m'accompagnent dans tous les domaines.

- L'ensemble des services techniques qui travaillent au quotidien pour une ville propre et accueillante.
- Les services scolaires, sociaux, culturel et de sécurité qui s'adaptent sans cesse à la crise sanitaire.
- Un clin d'œil au passage à l'équipe d'animation qui a accueilli près de 70 enfants dans notre Accueil de loisir de février.
Un coup de maître pour une 1^{ère} !
- L'ensemble des services administratifs, toujours très perturbés par la covid-19, en cette période de préparation budgétaire qui engendre une lourde charge de travail supplémentaire.

- Une mention particulière, personne ne m'en voudra, à nos jeunes standardistes et à la secrétaire du CCAS.
L'ouverture d'un centre de vaccination a provoqué un nombre d'appels téléphoniques sans précédent.
Je peux témoigner qu'y répondre est d'une ingratitude que vous n'imaginez pas.
Maryse HACHET, Léane JANE et Maurine JEANSON, qui l'accompagnent, sont dotées d'un calme et d'une patience exemplaires pour faire face à l'exigence de leurs interlocuteurs.
- Merci enfin à Madame HAMDANE qui, en plus de diriger tout ce petit monde, doit faire face à l'absence d'un directeur des services techniques.

Je vais, maintenant, laisser le soin à chaque adjoint de présenter plus en détail nos actions et projets.

Je compte vivement sur votre implication pour l'élaboration d'un budget 2021, ambitieux et réaliste, qui mettra sur rail ce mandat.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Madame Luciane DELEFORTRIE, Adjointe, pour la thématique culture :

« En ce qui concerne la saison culturelle qui, comme vous le savez tous, a été fort perturbée depuis quelques mois entre les reports et les annulations, nous attendons les annonces du gouvernement. Avec Johanne DELAHAYE, nous avons travaillé d'arrache-pied, même si nous sommes arrivés tard dans notre mandature, pour faire en sorte d'organiser la saison culturelle qui se prévoit un an à l'avance. Nous avons commencé par faire une fête de la musique en partenariat avec le Centre Social, et nous avons gardé les moments forts car la saison culturelle était très importante, dans le sens où c'était une volonté de la mandature précédente de faire des événements chaque mois et nous voulons continuer dans cet esprit, car on se rend compte, en période de Covid, que la culture n'est pas accessoire mais au contraire, très importante.

Nous avons donc travaillé avec Madame DELAHAYE pour faire une ouverture de saison avec la venue de l'Orchestre de Picardie, en respectant les règles sanitaires. Ensuite, il y aura le *Festival Ham fait rire*, reporté fin mai.

Le *Festival des Arts de la Rue*, qui était *Delicourt en Fête* précédemment, aura lieu le 3 juillet. Il a été étendu aux Arts de la Rue, car le Covid nous incite plus à être à l'extérieur, et pour inciter les gens à bouger dans toute la ville, nous avons souhaité faire un parcours qui partira du parc Delicourt et qui passera par un axe du centre-ville pour arriver sur l'esplanade du Château où il y aura des petits spectacles.

Le *Festival de la Photo* sera, quant à lui, reporté en 2022 vers le mois d'avril, pour faciliter les photos d'extérieur. Le Festival de la BD aura lieu en partenariat avec la médiathèque de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme. Concernant l'ouverture de saison, en plus de l'Orchestre de Picardie, nous avons réussi à organiser une pièce de théâtre comique « bébé à bord », qui a attiré plus d'une centaine de personnes. Et ensuite, tout a été annulé ou reporté. Le concert prévu annuellement le 15 février a été annulé. Seuls les événements d'extérieur ont pu être maintenus comme le concours photos, où les photos ont été exposées sur les grilles du parc Delicourt, et le concours de BD qui a fait participer les enfants du territoire. Nous avons ensuite la Résidence. Les compagnies de théâtre qui sont un peu frustrées de ne pas pouvoir appliquer leur art, ont pu faire, à un moment donné, des résidences, et on a la chance d'avoir un cinéma-théâtre qui plaît beaucoup aux artistes, et la Compagnie *Correspondance* a pu faire sa résidence pendant une semaine du 18 au 22 janvier. Nous venons juste d'inaugurer l'expo franco-allemande sur les droits des femmes, sur les grilles du parc Delicourt, qui va durer à peu près un mois. Et puis nous avons aussi une expo photos pour la

journée de la femme, sur les femmes du monde. On a aussi profité des vitrines des magasins vacants. Ce projet a commencé par la décoration de ces vitrines pendant la période de Noël, et on souhaiterait, dans la continuité, faire connaître l'atelier artistique de Ham de Nathalie DEUDON, et exposer les peintures. Voilà, donc on essaie de faire un roulement avec ces vitrines et, à défaut d'avoir des spectacles, nous avons des expositions, dans des endroits qui ne sont pas forcément dédiés, mais qui permettent de rendre le centre-ville plus gai.

Nous travaillons également avec le PETR, qui a le projet de se rapprocher le plus possible de la population, et qui propose un questionnaire afin de savoir ce que les gens ont envie de voir. Nous travaillons donc pour faire en sorte que tout ce que l'on propose soit vraiment ce que les gens aiment le plus. On essaie aussi de faire des expositions dans des lieux qui ne sont pas forcément dédiés à l'art. On pourrait, par exemple, faire des expos dans l'église d'Estouilly, où les gens ne sont pas habitués à voir de l'art.

Voilà, donc nous avons travaillé comme si la saison culturelle allait se faire, mais en tenant compte des annulations et des reports, et je tiens à remercier Johanne DELAHAYE, pour son travail et sa collaboration ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Je souligne la continuité de ce qui a été fait l'année dernière mais, en même temps, des nouveautés apportées au niveau culturel, je l'ai d'ailleurs souligné dernièrement en Commission Budget, sur la volonté d'égayer le centre-ville, par le biais d'animations des commerces vides avec le Noël et puis, très intéressant, la mise en avant de l'atelier de Nathalie DEUDON. Car, il est vrai qu'aujourd'hui c'est très compliqué pour la culture, et pouvoir sortir ce qu'elle fait avec les élèves dans notre centre-ville, c'est théâtraliser notre centre-ville et c'est le valoriser. Donc, en fait, vous avez tout notre soutien sur des projets tel que celui-ci ».

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« La culture c'est, en général, un sujet de consensus, donc c'est quelque chose de bien, que je veux dire. C'est plus un message de soutien par rapport à Luciane DELEFORTRIE, à Johanne DELAHAYE et aussi à Céline CRESSA, la jeune fille de la communication, car j'imagine que ça doit être un peu déprimant tout cela, et vous avez tout notre soutien, car on sait aussi qu'organiser tous les mois un événement c'est quelque chose d'exigeant. Donc bon courage à vous ».

Intervention de Madame DELEFORTRIE :

« Merci ».

Intervention de Monsieur Christophe ZOIS, Adjoint, pour la thématique sports, loisirs et événements:

« Pour aller dans le même sens que Madame DELEFORTRIE, nous avons fait une programmation pour les festivités, et on croise les doigts, on se dit que le Covid sera bientôt une vieille histoire, et du coup nous avons travaillé, avec Saïd BOU OUDAD, que je me permets de mettre à l'honneur, car c'est vraiment quelqu'un avec qui nous avons une superbe dynamique. Dans le projet 2021, nous avons une nouvelle programmation d'événements dont je vais vous donner quelques dates juste après. Nous avons, aussi, une nouvelle réflexion sur l'octroi des subventions aux associations, parce que, quand j'avais ouvert la première, je m'étais dit que pour tous ces enfants qui font du sport dans la ville, et quand je voyais les subventions, je trouvais cela relativement trop bas, donc on travaille sur ça et on s'est basé sur l'âge de 3 ans à 13 ans. Et les clubs, les licenciés habitant Ham, qui pratiquent une activité sportive, nous allons les aider. On a aussi une évolution des activités proposées à l'espace Émile Luciani. L'idée, c'est qu'à cet espace Luciani, les gens de 3 à 99 ans puissent y aller, et trouver une activité en phase avec leur besoin.

Nous soutenons, également, les organisations. En fait, lorsque je suis arrivé, jeune élu, il y a quelque temps, je trouvais qu'il se passait plein de petites choses, de qualité, et l'idée c'est que

ces petites choses-là soient aidées par quasiment les mêmes bénévoles. On s'aperçoit que les gens portent un projet et ils ont un petit peu de mal à trouver des bénévoles. Donc, on travaille avec Catherine POINTIN, par exemple, pour essayer de réunir tous ces bénévoles et qu'ils aillent chaque week-end donner un petit coup de main sur les associations. Je vais, maintenant, vous donner quelques dates d'évènements, mais le message que je souhaite faire passer c'est que l'on croise les doigts pour qu'il y ait, dès le printemps, l'organisation de show, pour animer un peu tout ça. Et je souhaite, également, que l'on soit nombreux lorsqu'on va faire une animation, si on fait le festival Ham en fête cette année, que tout le monde vienne et que l'on passe de bons moments festifs pour oublier un peu tout ce qui peut se passer tout le reste de l'année, et pour que tout le monde vienne, un peu comme au Mac Do : venez comme vous êtes !

Alors quelques dates à retenir :

- 8 et 9 mai : compétition de Canoé Kayak.
- 15 et 16 mai : fête foraine (maintenue pour l'instant).
- 17 mai : Grand prix cycliste de la ville de Ham.
- 5 et 6 juin : Fête du Comité de quartier St Sulpice et du Comité quartier de Ham Est.
- 12 et 13 juin : Les 100 ans du club de foot. Un club de foot de 100 ans, il n'y en a pas tant que ça, et on va annexer à ces 100 ans du club de foot, sur l'esplanade du stade, le festival Ham en fête, que l'on a organisé l'année dernière. Ce sera à peu près la même affiche, à savoir 8 groupes, qui vont jouer du samedi midi au dimanche 21h00, avec quelques animations autour que vous découvrirez.
- 4 et 5 septembre : C'est la fête du sport qui sera organisée, cette année autour des gymnases de l'avenue Jean Moulin.
- 11 et 12 septembre : course internationale de tracteurs tondeuses. Je dis internationale car nous avons des Français, des Belges et des Allemands.
- 18 et 19 septembre : La Médiévale et les journées du patrimoine.
- Du 11 au 15 octobre : la Semaine Bleue pour nos aînés.

En résumé, on croise les doigts, on avance tous ensemble pour qu'il y ait des belles fêtes cette année, que tout le monde y trouve sa place, et le message c'est : soyez tous là !

Un petit remerciement pour les agents, parce que l'année dernière ça a été très rapide, l'organisation du festival Ham en fête, et ils ont bien assuré, que ce soit électricité, barrières ou autre, ça s'est passé à merveille, donc un grand merci, et cette année je prévois un mois à l'avance ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« C'est vrai qu'il est compliqué d'anticiper des choses avec un avenir aussi incertain, donc félicitations parce qu'il n'est pas évident de travailler dans ces conditions. Et je voulais juste savoir, parce que sur le budget prévisionnel, vous mettez 47 000 € et 33 500 €, mais vous savez à peu près les lignes budgétaires sur les accompagnements des associations ».

Intervention de Monsieur ZOIS :

« Oui, oui, bien sûr, nous tenons cela à jour et nous avons chaque subvention pour chaque association, et pour chaque évènement. Tout est bien budgété ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Tout cela, c'est un vrai et long travail, et je pense que l'on ne va pas entrer dans le détail maintenant, parce que sinon on va y passer trois heures, mais pour tout ça, effectivement, nous aurons les deux commissions finances, et peut être aussi une plénière, et c'est dans tous ces détails que nous allons rentrer. Et puis, de toute façon, il y aura encore des arbitrages en fonction des souhaits de chacun, le débat est là pour ça, nous allons noter les choses que vous souhaiterez et les traduire dans les commissions finances. Nous ne sommes pas là pour détailler ce soir, c'est déjà suffisamment détaillé, un peu trop détaillé d'ailleurs, parce que sinon nous allons y passer la nuit. Donc, oui,

Monsieur BRUCHET, vous verrez le détail dans les commissions finances, dans les jours qui viennent et elles pourront être amendées, évidemment ».

Intervention de Julie VASSEUR, Adjointe, pour la thématique Citoyenneté, information et communication :

« Bonsoir. Au niveau de la citoyenneté, qui concerne l'information, la communication et la vie participative, on essaie au maximum de développer la communication via les réseaux sociaux, le site internet, l'affichage, les supports papier, et on veut surtout développer une communication moderne. Pour cela, nous avons recruté, en août 2020, une chargée de communication en contrat d'alternance qui nous aide beaucoup. Au sujet de notre réflexion pour une communication innovante, nous pensons que cela passe, notamment, par l'acquisition de logiciels professionnels pour que l'on puisse travailler dans de bonnes conditions pour la production de contenus et aussi par le biais de l'obtention d'une application citoyenne. Tout cela pour dire que nos principaux projets, c'est l'évolution de l'information et de la communication par ces biais-là.

Deuxième projet phare, c'est la création d'un Conseil Municipal pour les jeunes et aussi la création d'un Conseil Citoyen. Voilà pour les projets. Concernant le fonctionnement, pour la communication, nous avons besoin d'affiches, de bâches, de flyers, de structurer tout ce qui est web, et aussi le bulletin municipal trimestriel. Tout ceci passe dans le budget fonctionnement donc ce sont des choses courantes. Par contre, pour les investissements, et comme je vous le disais, on aimerait pouvoir acheter des logiciels de communication plus performants, et puis lancer une application citoyenne. C'est ce qui nous aiderait, entre autres, à être plus modernes et faire évoluer la communication vers quelque chose de plus dynamique ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Alors effectivement, là il y a à travailler et nous aurons des échanges sur l'évolution de la communication, les deux ou trois investissements possibles. Et, comme l'a dit Julie VASSEUR, la jeune apprentie qui est dans nos murs, et qui était en contrat civique lorsque nous sommes arrivés, nous l'avons transformé en contrat d'apprentissage pour un an, mais la réflexion et l'idée c'est de pérenniser ce poste parce qu'il y a un besoin à terme là-dessus. Ça pourra se faire en réorganisant les services, et je vous en parlerai tout à l'heure avec les finances, mais il n'est pas question d'augmenter les charges de fonctionnement globales. Juste un mot sur le Conseil Citoyen, c'était un des objectifs de début de mandat mais qui n'a pas pu être traduit dans les faits à cause du Covid. Donc ça va prendre encore un peu de temps, mais si la situation le permet, nous devrions organiser trois ou quatre réunions limitées à une dizaine de personnes à partir de la semaine prochaine si, bien sûr nous en avons le droit car, à priori, ça évolue, mais il est certain que nous n'allons pas tout de suite aller faire des réunions dans les quartiers, cela n'est pas possible ».

Intervention de Claudette LARUE, Adjointe, pour la thématique Solidarité :

« Bonsoir à tous, nous allons penser à nos Séniors, qui n'ont pas été gâtés l'année dernière, et je crains que cette année ça soit la même chose dans le contexte actuel...

Mais nous allons nous adapter, et nous souhaitons créer un après-midi récréatif par mois et par quartier (quartier Est et quartier Saint-Sulpice). Aussi, pour ce faire, nous avons établi un dossier pour obtenir une subvention auprès de la Conférence des Financeurs à hauteur de 30 %.

Cette année, pour le colis de fin d'année, nous ferons appel à des producteurs locaux. Le colis sera donc confectionné de produits locaux.

Dans le contexte sanitaire actuel, le repas des aînés, prévu le 24 avril 2021, ne pourra pas avoir lieu cette année.

Nous envisageons de le remplacer par un bon d'achat à utiliser dans les commerces hamois, ce qui représente environ 1000 bons. Les années précédentes sur 1000 invitations, seulement 350 personnes ont participé au repas, on peut imaginer que plus de personnes bénéficieront de l'action.

Nous poursuivrons la traditionnelle Semaine Bleue courant octobre ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Petite précision sur l'année 2020, il n'y a pas eu de repas, ni d'action. Effectivement, la gestion des bons par rapport aux repas sera peut-être un peu plus compliquée, ça ne sera peut-être pas mille, mais ça sera, il est vrai, un pourcentage beaucoup plus important que la participation au repas ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« C'est plus une réflexion globale parce que c'est vrai que, comme vous l'avez rappelé Monsieur le Maire dans votre discours, c'est une année particulière et notamment pour les aînés qui sont restés isolés chez eux, coupés de leur famille, de leurs petits-enfants, et coupés de relations sociales. Et il est vrai que, logiquement, une collectivité, doit pouvoir apporter son soutien, alors vous l'avez fait par des appels et du soutien moral. Cette sortie de crise est difficile, et heureusement qu'il y a la mise en place du vaccin et du centre de vaccination dans cette même salle où nous nous trouvons. J'espère qu'au plus tôt nos aînés pourront retrouver la liberté. Pour les bons, je trouve que c'est une bonne idée, mais il y a toujours cette problématique, c'est de savoir est-ce qu'il va y avoir une équité ou un équilibre sur l'ensemble des commerces de proximité. Mon interrogation, c'est de connaître l'organisation qu'il y aura autour de ça, est-ce que les gens ne vont pas tous aller chez le même coiffeur (c'est un exemple), et derrière vous aurez peut-être deux ou trois coiffeurs qui n'auront pas bénéficié des bons de la collectivité... La finalité est bonne puisque ça relance l'activité de notre territoire, et d'ailleurs Monsieur DUBREUCQ disait que cela allait peut-être inciter des gens qui, d'habitude vont ailleurs, à venir dans notre centre-ville, mais je pense qu'il faut vraiment essayer de trouver cet équilibre qui, à mon avis ne sera pas évident ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« On est d'accord, et on y travaillera ensemble. Mais ces bons-là remplacent le repas des aînés, qui ne bénéficiait pas forcément au territoire. Mais effectivement, j'entends vos interrogations là-dessus ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Juste, sur le logement de Jules Verne où vous souhaitez mettre des artistes à l'intérieur, c'est un atelier d'artiste, et je me disais qu'à l'arrière du cinéma il y a un logement que vous pourriez réhabiliter pour accueillir des artistes pour qu'il y ait une cohérence entre le cinéma et la résidence pour artistes que vous souhaitez mettre en place ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je reviens au logement Jules Verne, qui est en fait une installation temporaire et provisoire, et je laisse la parole à Philippe RENAULT qui va vous en parler ».

Intervention de Monsieur RENAULT :

« La volonté n'est pas de faire de ce logement au-dessus de l'école Jules Verne, une résidence d'artistes en permanence. C'est un logement qui est inoccupé depuis pas mal de temps, et nous avons eu une demande de l'école Jules Verne, avec un projet artistique pour une classe qui bénéficie de la venue d'une artiste pendant plusieurs mois dans le cadre de l'Education nationale. Cette artiste

devait pouvoir bénéficier d'une résidence, non pas pour être hébergée, mais simplement pour pouvoir pratiquer son activité, en dehors de ses interventions dans la classe. Nous avons cherché une solution, sachant qu'actuellement tous les locaux de l'école Jules Verne sont occupés, c'est cette solution que nous avons gardée. Nous avons, pour l'instant procédé à quelques travaux en interne et en régie pour remettre en état les sanitaires et autres dans ce logement. Par la suite, il y aura, sans doute, une réflexion sur la réhabilitation de ce logement, mais ce n'est pas pour en faire une résidence d'artistes en permanence ».

Intervention de Philippe RENAULT, Premier Adjoint, pour la thématique Réussite Éducative :

« En ce qui concerne la Réussite Educative, les Affaires scolaires, la Jeunesse et la Petite Enfance, en termes d'investissement, nous allons poursuivre les investissements qui sont menés depuis plusieurs années, je pense notamment au renouvellement du mobilier scolaire dans les classes. Nous avons d'autres investissements envisagés qui sont l'achat de matériel au niveau du restaurant scolaire car il y a des appareils et des équipements qui sont à renouveler. Nous aurons, par contre, des travaux un peu plus importants à envisager dans les écoles, car la totalité des écoles de Ham sont concernées par des travaux qui nous sont demandés, qui sont en instance, qui avaient peut-être été étudiés précédemment et donc, il va falloir que l'on avance là-dessus. Nous aurons, également, surtout à faire un diagnostic au niveau des toitures car nous avons pu constater que l'ensemble des toitures des écoles étaient dans un état un peu endommagé...

Ensuite, nous avons des éléments qui relèvent de la gestion ordinaire, que nous allons devoir étudier cette année, et je pense, par exemple, à la restauration scolaire où il y a le marché public à renouveler. Nous sommes, également, en train d'étudier l'investissement dans un logiciel pour les services de paiement et réservation en ligne. Concernant les points un peu plus importants et « innovants », c'est ce qui concerne la gestion de l'accueil de loisirs, car nous avons démarré, cette année, une gestion complète en régie municipale. C'est un projet sur lequel nous travaillons depuis pas mal de temps avec l'équipe du service « Temps libre » et l'équipe de l'espace Emile Luciani. Cela a, d'ailleurs, très bien démarré aux vacances de février car, comme l'a dit tout à l'heure Monsieur le Maire, nous avons eu 68 enfants inscrits pendant les vacances de février, et nous verrons si nous atteindrons les 120 enfants aux vacances d'avril. Un autre point important, est celui de la constitution d'un Conseil Municipal pour enfants, et à l'avenir nous envisagerons un Conseil Municipal des jeunes. Ce Conseil des Enfants sera, en principe, installé le mercredi 24 mars avec des enfants qui seront issus des trois écoles de la Ville. Et puis, le dernier point que je voulais aborder, qui impacte de manière un peu plus importante la partie financière, c'est la participation aux frais de scolarité pour les élèves de l'école Notre Dame, avec une nouveauté depuis 2019, c'est la scolarisation des élèves de maternelle, avec la loi qui a changé en 2019. Cela a impliqué des frais plus importants au niveau de la scolarité ».

Intervention de Cécile SCHWEITZER, Adjointe, pour la thématique Vie Active :

« Concernant la compétence Vie active, qui couvre toutes les actions qui concernent l'emploi, la formation, l'orientation sur tous les âges de la vie, nous nous sommes appuyés sur les actions qui étaient déjà en place sur les mandats précédents, qui perdurent et dont on fait évoluer l'offre. A savoir : le point information jeunesse, d'une part et puis l'offre du permis citoyen, d'autre part. Sur le permis citoyen, par exemple, l'offre est que nous assurons en parallèle du subventionnement du permis, un accompagnement personnalisé des personnes qui font partie du dispositif. Par ailleurs,

bien entendu, l'offre et les actions qui sont présentées et proposées par la Commission Vie Active tournent autour des axes, suite à un diagnostic qui a été fait sur les besoins de la Ville de Ham et sur le territoire. D'ailleurs, j'en profite pour remercier tous les agents de la Ville qui se sont portés volontaires, et notamment au moment où nous avons fait la proposition de l'accompagnement sur les personnes qui étaient en TIG. Je remercie, également, les agents qui accompagnent quotidiennement, quasiment toutes les semaines, des stagiaires issus de l'insertion, des lycées, de centres de formations, et qui font cet accompagnement avec beaucoup de professionnalisme et beaucoup de sérieux. Sur un autre axe de la Vie active, concernant l'espace Luciani, une demande de labellisation *espace de vie sociale* est en cours de démarrage et de réalisation. C'est une labellisation particulièrement importante et intéressante dans la philosophie qu'elle sous-tend, puisqu'elle sous-tend que ce sont les citoyens qui sont force de projets et de propositions pour leur propre espace de vie sociale ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« J'ai juste une intervention sur un document que vous avez indiqué en début de votre intervention sur votre audit de début de mandat 2020 – 2026. C'est un débat d'orientation budgétaire et vous indiquez, dans cet audit, que c'est un préalable au débat. Donc, déjà, je me demandais est-ce que c'est un document que l'on doit intégrer au débat d'orientation, ou pas. C'est distribué aux citoyens et je suis citoyen, je participe et je représente certains citoyens. Donc, est-ce que je peux utiliser ce document pour débattre autour de vous. Enfin voilà, ce sont des questions que je me pose et, en réalité, quand j'ai lu ce document, j'avais vraiment envie d'avoir un vrai débat, un peu négatif même avec vous, mais la nuit porte conseil, le temps passe et on se dit qu'on s'assagit, et en fait, tout passe.... Donc je n'ai pas envie d'avoir ce débat avec vous, je voudrais juste dire, et parce que l'on intervient sur des sujets importants de votre audit, parce qu'un audit pour moi c'est plus une intervention d'une entreprise extérieure, indépendante, qui a une vision extérieure, que vous auriez pu appeler ce document *état des lieux*. Là, ça fait vraiment comme si vous aviez payé quelqu'un de l'extérieur pour faire un audit, et ce quelqu'un aurait fait quelque chose de précis. Vous dites que vous vous êtes fait accompagner par l'Etat et des services extérieurs, mais rien n'est indiqué, rien n'est précisé, cela aurait été bien de nommer les personnes qui vous ont accompagnés sur cet audit. En tout cas, moi, ce que j'ai envie de dire c'est qu'il y a quand même des choses qui ont été biaisées sur ce que vous dites, limites mensongères. J'ai donné quelques exemples, sans rentrer dans le détail, mais en termes de budget, de chauffage, de convention sur l'éclairage avec les bailleurs sociaux ou encore de travaux, et je n'irai pas plus loin parce que je n'ai pas envie d'aller plus loin, mais vous me citez encore une fois personnellement dans ce document « Antoine BRUCHET », et à chaque fois que vous faites une publication de documents, vous me citez ! Alors je ne sais pas, est-ce que vous m'aimez bien ou est-ce que vous ne m'aimez pas, enfin je pense que c'est plutôt la deuxième solution que la première. En tout cas, vous parlez de l'UPERH, d'Antoine BRUCHET, etc... Et bien moi, en fait, j'ai envie de citer Jacques CHIRAC, qui disait « ça m'en touche une sans me faire bouger l'autre », donc vous pouvez continuer comme vous voulez parce qu'en fait je n'ai rien à me reprocher. Et allez-y, je ne vous répondrai pas par le biais de la presse, de Facebook ou encore des réseaux sociaux, je voulais juste vous indiquer cela : allez-y, continuez. Voilà, donc on va continuer le débat, mais juste pour vous dire qu'à partir du moment où l'on va indiquer le budget, le cadre de vie, il y a des choses qui sont indiquées dans ce document et qui sont fausses en réalité. Et sachez, Monsieur le Maire, que lorsque vous mettez un document tel que celui-ci en face d'un

budget, et bien clairement vous touchez les services, alors même que vos adjoints les ont remerciés pour leur travail. Parce que lorsque vous mettez en place une politique et que vous donnez une orientation politique, vous avez les services derrière, ces gens qui travaillent dans l'ombre et qui vous accompagnent et vous orientent en vous disant qu'il faut budgétiser comme ci ou bien comme cela. Et si, aujourd'hui, nous n'avons pas reçu la facture de tel ou tel organisme, eh bien il faut quand même le budgétiser, et ça, lorsque l'on est élu et que l'on ne connaît pas les arcanes de la comptabilité d'une commune, eh bien en fait l'élu est bien content d'avoir les services avec lui, et là, par le biais de ce document, vous avez quand même eu un impact négatif sur les services de la Ville ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je ne vais pas être très long, je vais juste dire que si vous n'avez pas envie de débattre dessus, eh bien moi, j'ai envie ! Moi, j'ai envie, et je vous propose de le faire, et d'en échanger en Commission Finances, d'en échanger en Commission plénière, d'en échanger en public, en fait comme bon vous semble, point par point. On ne va pas le faire ce soir, parce que ce n'est pas l'objet du débat. Alors effectivement, ce document a pu enrichir nos réflexions pour amener au débat d'orientation budgétaire de l'année. Pour revenir à votre attachement personnel, et je le suis aussi, pour moi, le patron c'est celui qui décide, celui qui paye. Moi je me suis adressé au patron et comme j'ai eu l'occasion d'être patron, d'être Maire et je me suis chargé d'autres collectivités, en fait j'assume totalement la responsabilité de mes actes. Donc, moi j'aspire à un débat et je n'ai aucun souci. Vous dites que c'est mensonger, il n'y a pas de problème, on échange quand vous voulez, mais pas ce soir car ce serait un peu trop long. Lorsque vous dites qu'il y a des choses mensongères : non Monsieur ! et donc, on peut en parler quand vous voulez. J'espère que j'ai été suffisamment clair. Et si on vous nomme, ce n'est pas parce qu'on vous aime ou parce qu'on ne vous aime pas, c'est juste qu'il y a besoin, par moment, de décrire des situations et c'est tout, c'est aussi simple que cela... »

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« C'est une question d'ordre général, au début vous indiquiez les différents budgets et à partir d'une certaine délégation, on ne les a plus ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Effectivement, pour le débat, on donne les orientations, quelques chiffres, quelques enveloppes comparatives avec celles de l'année dernière avec, notamment, les budgets de fonctionnement, je pense à la culture, au sport, à l'information, la communication, les solidarités, mais sur les budgets d'investissement où les choix ne sont pas forcément faits, évidemment que les Commissions Finances vont travailler dessus. Mais en fait, nous devrions travailler sur un débat d'orientation budgétaire quasiment sans chiffre. Ce qui est difficile à faire. Au début, nous avons beaucoup de chiffres, et j'ai, volontairement, souhaité les supprimer. Donc on part vraiment sur un débat, et ensuite nous entrerons plus dans le détail des chiffres lors des commissions.

Je passe maintenant la parole à Benoit DUBREUCQ pour l'intervention sur sa partie ».

Intervention de Benoit DUBREUCQ, Adjoint, pour la thématique Budget et Développement Économique :

« Concernant la vie économique, nous avons mis en place des rencontres biennuelles avec les commerçants, au printemps et à l'automne. D'ailleurs, au printemps dernier ça a pu être mis en place, mais à l'automne, cela n'a pas été possible, tout simplement parce que les dates sont tombées

pendant le deuxième confinement. Donc la semaine prochaine, rencontre avec les commerçants pour pouvoir échanger de leur problématique et aussi avoir leur avis sur la Ville. Ce qui a été aussi mis en place et ce qui va perdurer, c'est l'animation au niveau des cellules vacantes en ville, avec des conventions mises en place avec les différents propriétaires, pour pouvoir décorer sur les moments de Noël, pour pouvoir animer et ne pas laisser les commerces vides, et exercer une attractivité entre les commerces vides et les commerces existants. Ce que l'on souhaite mettre également en place, c'est une plaquette présentant la Ville, les commerces, les entreprises, pour pouvoir présenter la Ville lorsque l'on est en extérieur, et montrer les différentes possibilités que peuvent avoir les futurs habitants ou entreprises, avec l'appui de la Communauté de Communes ou de la Région pour dynamiser notre secteur. On souhaite faire une aide aux commerçants, mais plus ciblée, une fois que la reprise sera là. Comme je l'ai exposé pendant la Commission Finances, les commerces sont plus aidés aujourd'hui déjà par l'Etat, la Région et la Communauté de Communes. Donc, il s'agira plus de les accompagner au moment de la reprise, pour mettre un peu d'eau dans la pompe pour pouvoir la redémarrer et, pourquoi pas, inciter davantage l'utilisation de nos commerces de proximité ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je précise que, concernant les vitrines qui servent aux actions culturelles, aux actions pendant Noël, elles pourraient aussi servir à d'autres commerçants. Pourquoi pas, un autre commerçant qui s'offrirait une vitrine, pourquoi pas un autre commerçant extérieur, ferronnier d'art, par exemple, d'Eppeville ou d'ailleurs qui pourrait s'offrir une vitrine en centre-ville pour pas très cher ».

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Juste une question concernant le FISAC, car il me semblait que le dispositif était terminé, et je suis étonné de le retrouver là ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Alors pour nous, effectivement la période était terminée, mais prolongée car il restait des fonds. Mais il n'y a pas de renouvellement FISAC, nous sommes sur le FISAC qui avait été créé par le Pays Hamois, à l'époque, repris par la nouvelle Communauté de Communes, étendu au Pays Neslois par la suite parce que, justement, tous les fonds n'étaient pas utilisés ».

Intervention de Monsieur DUBREUCQ :

« Ce sont simplement des restes à réaliser qui vont être utilisés sur 2021, et non des nouveaux projets ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Dans le cadre de ce débat, vous indiquez que la Ville accompagne et rencontre régulièrement les acteurs économiques, et je sais que, dernièrement, vous avez rencontré un acteur économique, qui fait aussi de l'insertion sociale, c'est l'Association Jean-Luc FRANCOIS. Il y a une problématique qui a été soulevée, puisqu'on a tous reçu un courrier par cette personne, et je voulais savoir s'il était possible de faire une plénière, parce que c'est un enjeu assez important, et la demande est assez conséquente. Je souhaiterais que ce ne soit pas juste en Commission Budget qu'on en discute, mais vraiment avec l'ensemble des élus pour que chacun puisse donner sa position car, aujourd'hui, la décision me paraît injuste, et j'aimerais que l'on puisse en débattre ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je ne comprends pas, je n'ai pas de demande extrêmement importante, bien que tout soit important. Nous avons, effectivement, rencontré l'Atelier Jean-Luc FRANCOIS la semaine dernière, nous avons échangé et il nous a, effectivement, présenté les activités, ses projets, et une demande qui passera d'ailleurs en Commission Finances, mais ce n'est pas une demande extrêmement importante comme j'ai l'impression de l'entendre ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :
« C'est une demande importante pour lui ! »

Intervention de Monsieur le Maire :
« Oui, bien sûr, et je l'entends, mais je ne suis pas sûr que cela nécessite une plénière. Nous aurons, de toute façon, l'occasion d'en échanger dans les trois ou quatre rendez-vous que nous allons avoir, et si vous le souhaitez, c'est une proposition à laquelle nous pourrions accéder ».

Intervention de Monsieur BLOIS :
« Monsieur DUBREUCQ nous a expliqué que le commerce local souffre, comme beaucoup de commerces malheureusement, et je voudrais m'adresser au président de l'UPERH, je rappelle que l'UPERH c'est l'union des partenaires économiques de la région hamoise. Et je viens de découvrir que c'était Monsieur BRUCHET le président (heureusement que c'était marqué parce que je ne savais pas que c'était lui...), et donc je voulais savoir si, dans le cadre de l'UPERH, il était prévu des aides ou des accompagnements pour les commerçants de la région hamoise ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :
« Alors en fait, Monsieur BLOIS, ce qu'il faut savoir, c'est qu'au jour d'aujourd'hui, l'UPERH est en stand-by. D'ailleurs, je pense que vous le savez, mais vous ne me dérangez pas à poser cette question. En fait, je pense que s'il devait y avoir un accompagnement sur la région hamoise, je pense que ce serait plus sur le territoire de la Com. Parce qu'en fait, l'UPERH est créée sur l'ancien territoire du Pays Hamois et comme vous le savez, il y a eu une fusion, donc il faut avoir une réflexion plus globale sur un territoire et non s'enfermer sur un nombril. Et donc non, il n'y a pas d'aide de l'UPERH, parce que, moi président, je ne décide pas seul. Pour décider, il faut un Conseil d'Administration qui n'existe plus, il faut des élus, qui n'existent plus. Je ne suis pas la personne qui vous dira « moi Antoine BRUCHET, je vais vous donner des aides avec de l'argent qui ne m'appartient pas ».

Intervention de Monsieur BLOIS :
« Oui, tout à fait, Monsieur le Président, mais vous pouvez très bien provoquer des élections pour qu'il y ait des membres autour de vous ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :
« Pour cela, il faut des candidats, Monsieur BLOIS. Et d'ailleurs, à l'époque, vous auriez très bien pu vous investir. Vous avez été commerçant et vous auriez pu prendre la présidence. Mais, je ne me rappelle pas que vous ayez été aussi engagé que cela, à part une adhésion, peut-être. Vous savez, l'UPERH, c'est un engagement, et moi je n'ai aucune problématique avec ça, car c'est un engagement que j'ai depuis très longtemps, ça doit faire douze ans que j'essaie de m'investir sur le développement de ma ville. Parce que, lorsque j'étais commerçant à mon compte, je savais qu'il était important d'être à plusieurs pour pouvoir faire avancer les choses, même si un commerçant est seul dans son magasin. Et c'est la raison pour laquelle je me suis engagé dans l'UPERH. Alors je ne vais pas revenir sur la fin de l'UPERH, ou, en tout cas sur la fin des aides de la Communauté de Communes. Mais, en tout cas, une fois que ce dispositif a été modifié, plus personne n'a voulu s'investir, et ce n'est pas faute d'avoir demandé plusieurs fois à des commerçants de reprendre cette association. Sauf que, quand vous savez l'ampleur de la tâche qu'il y a à mettre en place, et bien c'est compliqué que les gens s'investissent. Donc, lorsque j'ai repris l'UPERH, c'était pour accompagner l'animation à but commercial, dans le centre-ville, avec le petit train, à l'époque, et le tout début de la parade de Noël. Mais, au-delà de cela, j'ai dit que j'avais d'autres engagements et que je ne pouvais pas tenir, en plus, les engagements d'une association commerçante. C'est pour cela, qu'à plusieurs reprises, en Conseil Municipal, je me suis déjà exprimé à ce sujet-là. Et si demain, une autre association de commerçants devait se créer, et bien je serais le premier à la soutenir et à verser les fonds qui sont en banque et qui ne bougent pas depuis maintenant six ans. Et je vais donc finir ainsi, moi, Antoine

BRUCHET, je ne vais pas donner de l'argent public, en décidant d'aider des commerçants, même si c'était une bonne idée ».

Intervention de Monsieur BLOIS :

« Alors, je voudrais d'abord répondre pour mon cas personnel, bien que je n'aime pas parler de moi. Cela fait dix ans que je ne suis plus commerçant sur Ham, donc je ne vois pas comment je pourrais participer à l'UPERH, donc là il faut revoir un peu votre copie. Et j'ai travaillé sur Ham pendant dix-huit ans, et j'ai été dix-huit ans membre de l'UPERH et cinq ans son trésorier, donc si, je connais bien le fonctionnement, mon cher Antoine, je suis désolé mais j'en fais partie... et je rappelle que l'UPERH n'est pas une union commerciale, c'est l'union des partenaires économiques de la région hamoise. Il y a eu des industriels qui ont été présidents et vice-présidents, donc ce ne sont pas que les commerçants. Alors, peut-être y a-t-il des industriels et des artisans qui peuvent participer à cette aventure et relancer le mécanisme ».

Intervention de Bruno SIROT, Adjoint, pour la thématique Cadre de Vie :

« Je vais essayer de faire court car, comme Monsieur le Maire a été très bavard dans son introduction, il en a déjà dit beaucoup. Je vais regrouper cela sur quatre thématiques.

Les gros dossiers pour cette année sont :

-les travaux de centre-ville, et le projet d'aménagement de la troisième entrée de ville. Ils vous ont été présentés et revus a minima, pour faute de budget car les deux premières entrées ont coûté assez cher, et cette présentation n'a pas obtenu l'approbation de la nouvelle équipe municipale. L'une des raisons, c'est que, comme cela a été revu a minima, ça ne répondait plus à l'objectif revitalisation du centre-bourg, donc ça n'en faisait pas une entrée attractive. La deuxième raison, qui a déjà été évoquée, c'est que nous ne concevions pas de réaliser des travaux si importants dans le centre-ville, sans avoir étudié l'enfouissement des réseaux EDF et télécom, et d'avoir fait le diagnostic sur les autres réseaux (eau potable, eaux pluviales et assainissement). Ces études et diagnostics arrivent à terme, nous avons déjà eu un grand nombre de réponses de la FDE, de SUEZ, le concours de la Communauté de Communes qui nous accompagne pour l'assainissement, et le projet a été revu par la société qui suit ce dossier, pour resituer un peu l'entrée de ville, plutôt à la sortie du pont de Chauny, plutôt qu'à l'entrée où se situe le Caprice.

-Le château d'eau : nous l'avons déjà largement évoqué, et la suite sera de trouver une maîtrise d'œuvre pour cette année et, ensuite les appels d'offres pour trouver les entreprises qui travailleront sur la réparation.

-le troisième volet des dossiers sera la recherche de subventions pour mener à bien les projets déjà engagés par l'équipe précédente comme, par exemple, l'extension du cimetière, l'église Notre Dame, et le monument aux morts.

Pour la partie 2, que j'ai appelée diagnostic, et que j'ai déjà beaucoup évoquée :

Le diagnostic sur les réseaux d'eau, qui représente un gros travail. Le diagnostic sur les bâtiments publics et, en particulier, sur les toitures et sur les structures. Et un diagnostic, à l'identique de l'église, sur le château. Tous ces diagnostics nous permettront d'établir un plan décennal, voir un plan à long terme, d'investissement pour les budgets.

Le troisième pôle, que j'ai appelé fleurissement et accueil, est la mise en couleur de tous les massifs existants. La mise en couleur de la mairie, l'extension du fleurissement de la Ville, comme il a été proposé à la fin de l'année, dans le centre-ville, dans les trois quartiers (St Sulpice, la plaine St Martin, Estouilly). Il y aura, également, un autre projet : mille arbres pour Ham. Ceci est pour répondre au projet initié par la Région, qui s'appelle un million d'arbres. Pour cela, il y a un gros travail qui a été effectué par beaucoup de monde, les agents y ont aussi participé, pour imaginer l'implantation d'un millier d'arbres sur la commune de Ham. Et pour l'accueil, je noterai la réhabilitation des toilettes publiques, qui en ont bien besoin.

Pour le quatrième pôle, c'est de l'entretien courant mais qui nous a valu, cette année, beaucoup de travail. C'est le curage d'une partie du réseau d'eau pluviale et, pour mémoire, nous avons engagé de gros travaux à St Sulpice, suite à l'inondation de deux riverains. Donc, nous allons essayer de continuer, tronçon par tronçon, à partir de cette année. Dans l'entretien courant, j'ai noté la signalisation horizontale et, en dernier, l'éclairage public. En particulier, les éclairages manquants qui ont été démontés suite à des ruptures, souvent de mats ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« On souhaitait vous faire part de l'avancée des travaux, même si, vous vous en doutez bien les travaux d'aménagement du centre-ville, à part les restes à réaliser, ainsi que les gros travaux cités par Monsieur SIROT, ne seront pas inscrits sur le budget que l'on va voter dans un mois. Alors, peut-être qu'il y aura une décision modificative dans l'année, ou bien cela passera directement au budget 2022. Mais, il est certain qu'il y a un gros travail qui nécessite des mois d'intervention, d'autant plus que, comme je le disais, je ne souhaite pas faire des travaux comme ceux-ci, sans étudier au préalable l'ensemble des réseaux et, notamment les réseaux électriques. Je rappelle, quand même, que l'endroit dont on parle est du pont de Chauny jusqu'au Caprice. D'ailleurs, ça serait même un peu plus loin, car le réseau électrique aérien se termine un peu avant la Caisse d'Épargne. Ce qui revient à dire qu'il faudrait étudier l'effacement des réseaux du pont de Chauny, à la Caisse d'Épargne. Et je parle bien de l'enfouissement des réseaux, et non de l'aménagement urbain, jusqu'à la Caisse d'Épargne. Tout cela pour dire que ça rend un peu plus complexe ce dossier et surtout un peu plus cher. Nous sommes en train d'y travailler, et ce sera soit une décision modificative, à l'automne, soit carrément en 2022. Pareil, pour l'église, nous avons repris les travaux qui avaient été faits sous l'ancienne mandature, nous travaillons avec l'architecte et nous ferons un groupe de travail avec l'association de défense du lieu, pour faire part de nos travaux, échanger et avancer, et aussi voir les possibilités de financements, qui peuvent être conséquents. C'est cela qui traduira la possibilité de faire ou de ne pas faire, et si oui, en combien de phases. Donc, de la même façon, il n'y aura pas d'inscription sur le budget 2021 pour ce dossier ».

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Il y a, effectivement, des travaux qui vont demander du temps, et je pense à l'Abbatiale et au Château, qui sont les deux monuments qui sont classés et qui déjà, par obligation, méritent une attention. Et ce sont, aussi, ceux qui vont demander plus de temps, d'ailleurs l'architecte nous avait prévenus en nous indiquant que c'était quelque chose qui allait se faire sur plusieurs mandatures, et nous en avons, d'ailleurs, pleinement conscience. Donc oui, il y a des choses qui s'engagent sur du long terme, et c'est appréciable de voir qu'il y a une continuité de ce dossier-là ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je ne vais pas trop m'avancer, et cela va dépendre des orientations que l'on va prendre parce qu'il y a tellement de choses à faire. Mais pour l'église, au regard de l'étude qui a été faite, et des échanges que nous avons déjà pu avoir avec les différents partenaires, il n'est pas impossible que l'on aille plus vite que prévu, et que cela ne prenne pas plusieurs mandats. On y travaillera ensemble ».

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Tant mieux si on peut faire ça, moi je répète simplement les paroles qui venaient des professionnels. Évidemment, le souhait de chaque élu, c'est que les choses se fassent au plus vite, mais je peux tout à fait concevoir que des dossiers comme ceux-là, qui méritent l'intervention d'hommes de l'art, il faut du temps, c'est certain ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Techniquement, je suis d'accord, mais financièrement, il peut y avoir des accompagnements conséquents qui n'étaient peut-être pas prévus il y a deux ou trois ans, ou dont l'architecte n'avait peut-être pas connaissance. Donc, je ne m'avance pas plus que cela, mais j'espère bien que nous ne mettrons pas plusieurs mandats pour rénover l'église. Mais, encore une fois, il y a tellement de choses à faire qu'il y aura des choix à faire.

S'il n'y a pas d'autres questions sur ce dossier, je redonne la parole à Benoit DUBREUCQ, pour la partie finances, stratégies financières, échanges préalables, mais qui seront, comme je l'ai dit tout à l'heure, poursuivis dans les jours qui viennent, pour nous mener au vote du budget, en principe le 06 avril, avant le 15 en tout cas ».

Intervention de Monsieur DUBREUCQ :

« Concernant la situation financière, sur le fonctionnement de nos dépenses, il y a eu une maîtrise, notamment sur l'année 2020 des dépenses du personnel. En effet, on a réussi, mais quand je dis « on », ce sont plutôt les agents, car le niveau de charges du personnel est resté quasiment iso entre 2019 et 2020. Parce qu'il a été mis en place dans les services, le remplacement interne des absents, ce qui a permis de ne pas générer des dépenses de vacataires, et donc l'augmentation de la masse salariale des titulaires a été compensée partiellement par la non prise de vacataires. On reste, à peu près, à 2 100 000 € sur les charges de personnel, sur 2 années consécutives.

Pour l'ensemble, le budget va dégager, cette année, un excédent de 200 000 €, ce qui peut paraître faible sur l'ensemble des investissements à venir sur Ham et sur la masse du patrimoine à entretenir. Puisque l'on a, systématiquement, chaque année, à peu près 300 000 € d'investissement à faire sur des petits travaux de voirie, d'éclairage, etc, et qui sont peu subventionnés.

Donc, face aux 200 000 €, on puise un peu dans nos réserves, qui sont confortables, pour le moment, donc il n'y a pas de souci.

J'ai donc cherché une explication sur la commune car, comme l'a dit Monsieur le Maire, nous avons un niveau de charges de fonctionnement comme de personnel, très bas par rapport aux strates (Pour nous, cela correspond aux villes de 3 500 à 5 000 habitants).

Donc, si on se compare par rapport à ces villes-là, nous avons un budget de fonctionnement plutôt correct, puisque nous sommes largement inférieurs à la moyenne, ainsi qu'un endettement qui est de la moitié de la moyenne nationale. Nos excédents financiers, aujourd'hui, sont faibles par rapport au produit de fonctionnement. Le produit de fonctionnement, ce sont nos fiscalités et nos dotations. Et on retrouve cet écart sur la fiscalité locale par rapport aux villes de même strate, puisqu'on a des taux d'imposition très faibles, ce qui peut profiter à nos habitants. Mais ce n'est pas dû à nos valeurs locatives de base de taxation de la commune puisqu'elles sont plutôt très fortes par rapport aux villes moyennes. Aujourd'hui, sur les villes de même strate, aussi bien sur nos entreprises (donc taxe CFE), que sur le bâti, nous avons une base de taxation qui est bien plus élevée, ce qui signifie que nous avons un beau patrimoine bâti et aussi un beau patrimoine économique.

Les investissements qui sont à venir étant conséquents, il peut se poser comme problématique, comment les financer demain, puisque en dégagant 200 000 € par an d'excédent face à un investissement annuel de 300 000 €, on pêche un peu.

Donc, on peut lever l'emprunt pour pouvoir faire des investissements, ce qui nous limite très fortement puisqu'on a très peu de capacité, qu'on récupère progressivement chaque année à chaque amortissement et paiement de nos annuités des prêts précédents. Mais, face aux différents diagnostics qui pourront être lancés, se pose la question de notre fiscalité directe qui reste très faible par rapport à notre strate, mais aussi, par rapport à nos voisins et au chef-lieu de canton du Département.

Les investissements qui sont proposés sur 2021 sont ceux qui ont déjà été évoqués, avec le centre-bourg, l'îlot Delorme, l'îlot de la Paix. Les investissements aussi sur les écoles pour tout ce qui est

matériel, en Mairie pour tout ce qui est remplacement informatique et un peu de mobilier. L'extension du cimetière, la restauration du monument 1870, et la rénovation de l'éclairage qui a déjà été mise en place depuis plusieurs années ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Effectivement, le résultat de fonctionnement est aux alentours de 200 000 €, et ce n'est pas forcément consolidé car cela peut varier d'une année à l'autre avec des incertitudes comme, par exemple, cette année la crise COVID, qui n'a pas pénalisé les finances de la Ville, mais être très précis là-dessus c'est très compliqué. On sait ce que l'on a acheté, et aussi ce que l'on n'a pas dépensé, mais il y a tout un tas de charges comme les locations de salles, le chauffage qu'on n'a pas eu, les choses que l'on n'a pas faites. Donc, nous sommes, en règle générale, autour de 200 000 €, au regard des investissements « obligatoires ». Alors il est vrai que rien n'est obligatoire, mais lorsque l'on dit 100 000 € sur les voiries, on ne parle pas de voirie neuve, mais bien de rustines sur les voiries. L'éclairage public, c'est quelque chose qui est entamé depuis 2012 pour 100 000 € par an, et puis un jour, c'est un camion, un jour c'est un peu d'informatique, et nous sommes vite à 250 000 € / 300 000 €, difficile à compresser, et bien sûr, là nous ne parlons pas des gros investissements que nous venons d'évoquer, comme les travaux de réseaux, par exemple.

Parce que, lorsque l'on va s'engager sur le réseau d'eau, aujourd'hui le château d'eau pourrait être subventionné confortablement, les réseaux ça sera différent, car les réseaux d'eau, je rappelle que c'est un patrimoine de 10 millions d'euros. En général, il est de coutume de remplacer 1 % du réseau chaque année, mais là, ça n'a pas été fait.

Nos dépenses de fonctionnement sont effectivement maîtrisées, même si, à l'intérieur, certains postes pourront être bougés, on voit bien que la masse salariale, cette année a baissé, mais on n'en fait pas une gloire et d'ailleurs si ça continue comme cela, ça va encore baisser puisqu'il y a un peu d'absences. Les dépenses de fonctionnement, nous n'allons pas les augmenter mais nous n'allons pas non plus les baisser, il ne faut pas rêver... L'endettement, quant à lui, et on l'a dit, il n'est pas non plus élevé par rapport à la moyenne.

Ce qui pêche, effectivement, mais ce n'est pas d'aujourd'hui, ce sont ces rentrées, mais pas nos bases foncières, car elles sont souvent supérieures par rapport aux autres communes. Contrairement à l'idée reçue qui dit qu'il n'y aurait plus d'entreprises, et bien c'est faux. Mais il y a une raison à cela, Ham a été très, très, très industrialisée, il y a trente, quarante, cinquante ans. Evidemment, nous avons souffert de la désindustrialisation du Pays, et que, comme nous le disons chaque jour, Ham a perdu 1 000 emplois et environ 1 500 habitants. Et, effectivement, les communes qui étaient moins industrielles n'ont pas perdu. Donc nous avons des bases qui sont au-dessus de la moyenne de tout ce que l'on a pu comparer. Par contre, effectivement, nos taux d'imposition sont plus faibles, ce qui engendre des recettes plus faibles, tout ceci cumulé avec les taux de la Communauté de Communes et les taux d'ordures ménagères, parce que, évidemment les compétences ne sont pas les mêmes d'un territoire à l'autre et dans les collectivités.

Nous n'avons pas trouvé une commune où tout, tout cumulé, on n'était pas moins cher. Ce n'est pas forcément pour cela que l'on veut copier, là n'est pas la question. Mais, on avait déjà cette idée et j'avais déjà cette vision, et cela se confirme aujourd'hui, à chaque fois que l'on fait un contrôle ou que l'on regarde un chiffre, ça va toujours dans le même sens que cette recette fiscale, qui est moins basse. Alors, il est vrai qu'il n'y a pas d'obligation, mais nous mettons tout sur la table et nous ouvrons le débat.

Vous pouvez, évidemment dire « attention ce n'est pas tout à fait ça », et d'ailleurs, je ne suis pas parfait, ni même personne. Mais j'espère que l'on va arriver à débattre là-dessus, et faire un choix qui va nous engager pour longtemps. Que veut-on faire ou ne pas faire ? Donc oui, il est vrai qu'il n'y a pas de souci pour boucler le budget 2020, sans toucher à la fiscalité, mais nous taperons, obligatoirement dans nos réserves, simplement pour un investissement qui n'est pas du luxe, et simplement pour maintenir les dépenses de fonctionnement, qui ne sont pas non plus du luxe. Donc,

on pourra agir trois ou quatre ans de cette façon, mais nous ne pourrons guère aller plus loin. Un moment donné, il y en aura un qui ira dans le mur... Voilà, c'est un constat, tout comme cet emprunt qui a été fait il y a deux ou trois ans, si on déduit de nos fonds propres, le capital restant dû, si on déduit la vente du France, et bien on est au même niveau. Donc c'est juste un clignotant, cela veut dire que l'on ne peut plus réemprunter, puisqu'on ne pourra pas rembourser, nous n'avons pas d'excédent pour rembourser, et nous n'aurons pas les fonds pour rembourser.

Ce n'est pas une critique de qui que ce soit, c'est juste un constat et, encore une fois, on a des leviers, on a des possibilités. Certaines communes ont des impôts très élevés, des endettements qui dépassent toutes les limites, je n'aimerais pas être à leur place.... En tout cas moi, je le vois comme cela, il n'y a pas de souci pour en débattre, nous allons le faire et prendre le temps de le faire., et je suis prêt à répondre aux questions ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« eh bien en fait, vous voyez, la façon dont vous parlez là, de cette problématique, avec l'explication du France, etc, eh bien je l'entends mieux que lorsque je la lis. La vision et perception de la chose est complètement différente. Bref, nous avons eu un débat en Commission Budget sur l'impôt, et il est vrai que, lorsque vous êtes face aux dépenses des communes, vous vous dites, quels sont les leviers pour pouvoir investir, et gérer le fonctionnement ?

C'est d'ailleurs une réflexion que nous avons eue dans la précédente mandature. Mais, à l'époque, au niveau national, il y avait une pression fiscale du gouvernement qui était très lourde, et on ne se voyait pas, en plus, dire « nous collectivité territoriale, locale et proche des habitants, nous allons aussi augmenter les impôts ». Ça, c'était une première chose. Après, il faut avouer aussi que, politiquement, notre Maire de l'époque ne voulait pas augmenter les impôts, parce que c'était un engagement de son mandat, et un souhait d'essayer de gérer au mieux, et c'est ce que l'on a fait. D'ailleurs, on le voit aujourd'hui, même si on nous a reproché que les dépenses de fonctionnement étaient compliquées, on voit qu'elles ont, quand même, été bien gérées. Et c'est, grâce aussi à l'aide des services qui nous ont aussi bien orientés.

Il est vrai que c'est un choix assez cornélien de se dire est-ce que l'on augmente ou pas, et quelle vision on peut avoir. Alors, je l'ai dit aussi en Commission Budget, c'est de se dire aujourd'hui, il y a des leviers d'augmentation d'impôts, mais on connaît une crise sanitaire sans précédent. Vous avez les commerces de proximité et les acteurs économiques qui sont dans l'interrogation de savoir ce qui va se passer demain, et le signal que l'on peut donner c'est de dire que l'on va augmenter les impôts. Donc après, il faut clairement l'expliquer. Mais c'est quand même un signal qui dit « vous êtes déjà dans le rouge, et même si ce n'est que quarante ou cinquante euros en fin d'année, et bien on vous remet une couche d'augmentation d'impôts ».

Je dis juste qu'il faut faire attention. Alors, à notre époque, nous avons aussi fait des choix. Ceux de réhabiliter des logements qui font, derrière, vous avez des loyers, donc du fonctionnement supplémentaire. C'est de l'investissement et de la recette de fonctionnement.

J'ai souvent essayé de soulever la question, qui n'a pas été entendue, mais ça pourrait l'être aujourd'hui : c'est de se dire que vous avez des investissements à faire, vous parlez dans votre document de chaudières, etc. Et bien, vous avez des énergies renouvelables qui vous permettent de réduire vos coûts de fonctionnement. C'est de l'investissement mais, derrière, vous gagnez en fonctionnement. Donc il y a des réflexions, et peut être des leviers à voir un peu différents, avant de, tout de suite, se dire qu'on lève l'impôt.

Ce que je dis, c'est de, peut-être prendre un peu de recul, et attendons de voir ce qu'il se passe sur la situation nationale, l'ouverture de nos poumons économiques pour que les gens puissent savoir un peu où ils vont. Prenez du recul sur les réflexions qu'il peut y avoir pour aller chercher des recettes supplémentaires, car comme vous l'avez dit, cela va être compliqué de réduire encore plus le fonctionnement, les agents, on le voit tous les jours c'est compliqué, ils se battent et essaient de trouver des solutions, donc je ne pense pas que ce soit la solution de tirer encore sur les agents, et c'est une bonne décision que vous avez là, de dire stop.

Ayons une réflexion, travaillons en Commission Budget, dans d'autres circonstances. Là, vous mettez en place des conseils citoyens, donc réfléchissez avec les citoyens.

Je reviens aussi sur la décarbonation, ça n'est peut-être pas le bon investissement, l'Agence de l'Eau nous dit que c'est du confort. Peut-être, mais, sous cette forme d'investissement, vous faites de l'écologie parce que vous mettez beaucoup moins de produits antitartre dans l'eau et dans les évacuations d'eau. Vous faites aussi des réductions, puisque vous investissez moins dans les produits antitartre, vous gardez vos ballons d'eau chaude et vos machines à laver de façon plus longue.

Ce que l'on souhaitait, c'était de proposer un nouvel investissement, faire une augmentation au niveau de la part communale de l'eau. Ça faisait un transfert de charges pour le concitoyen qui ne voyait pas la différence car il a fait des économies d'un côté et il y a une petite augmentation de l'autre, mais avec un confort supplémentaire. Nous, nous avons eu cette vision, mais il est sûr qu'il y a des investissements où vous ne pouvez pas faire ces transferts de charges.

Lorsque l'on change de château d'eau, il y a un besoin, il y a des travaux à faire, c'est 800 000 €. Alors certes, il y a des accompagnements de l'Etat, et tant mieux, mais il n'y a pas de transfert de charges, donc à un moment donné, vous augmentez l'eau. Mais derrière, le consommateur final, il va payer un peu plus cher, et ça il faut l'expliquer. Par contre, il est vrai que pour l'eau, la part communale est assez basse par rapport aux strates d'autres villes aux alentours. Ce sont des choix que vous aurez à faire et je vous les laisse, car ils sont assez compliqués. Mais nous, nous sommes prêts à en débattre de façon constructive ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Une parenthèse sur le prix de l'eau, cela a déjà été dit, mais effectivement il est aux alentours de 1,20 € le mètre cube. Mais il doit être porté, et c'est une obligation si l'on veut être subventionné à l'avenir sur notre réseau d'eau, à 1,30 € minimum. Concernant la décarbonation, j'entends ce que vous me dites et nous avons échangé maintes fois sur les avantages et les inconvénients. C'est utile, j'en conviens, sauf qu'avec l'état actuel de nos réseaux d'eau, station de pompage, château d'eau, c'est un élément de confort qui ne semble pas prioritaire, et en plus non subventionné. Donc 800 000 €, sans subvention, c'est la raison pour laquelle je vous parle d'ajournement. Il faudra voir dans le temps, si nos travaux sont bien avancés et que nous sommes bien subventionnés, pourquoi pas cet investissement.

Pour les économies sur les systèmes de chauffage et autres, j'entends aussi, mais cela ne va pas avoir un impact rapide sur une capacité de financement, face à ce que l'on a évoqué tout à l'heure. Dans le débat pour l'année prochaine, évidemment il faudra s'engager sur des politiques comme celles-ci, mais cela ne va pas apporter suffisamment de fruits. Mais sinon, bien sûr, tout cela il faut le faire ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Alors j'entends, et je tiens juste à rajouter : attention à votre communication. C'est-à-dire que lorsque vous dites que vous avez une augmentation de 30 % du prix de l'eau, ce qu'il faut dire, en fait, c'est que ça n'est pas 30 % sur la facture, parce que si vous avez 500 € de facture et que demain on vous dit que vous avez 30 % d'augmentation sur ces 500 €, tout le monde va venir vous trouver... Mais en fait, les 30 % c'est sur la part communale, et c'est important de le dire parce que 30 % de 1,21 €, ou 30 % de 500 €, ça n'est pas du tout la même chose...

Une dernière chose, vous avez des projets de travaux lourds et de modification. J'ai envie de vous dire que sur un mandat, il est difficile de tout faire. C'est parce que vous avez fait un prévisionnel de travaux avec les toitures des écoles, le château d'eau, moi je pense qu'il faut classer vos priorités. Si on pouvait tout faire, tant mieux, mais je pense donc que vous avez fait un prévisionnel sur du long terme ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Pour revenir sur le prix de l'eau, effectivement il s'agit d'une part de la facture. Et d'ailleurs, simultanément, la Communauté de Communes prévoit, quant à elle, une augmentation qui approche les 50 %. Donc ça n'est, certes, qu'une partie de la facture mais les deux cumulées, nous allons y être. Parce sur la facture d'eau, il y a la partie eau potable, que nous gérons et qui doit passer à 1,30 € du mètre cube, mais il y a aussi la partie assainissement, qui est aujourd'hui à 0,67 €, que gère la Com de Com, et qui doit, elle, aussi passer à 1,30 € si on veut être subventionné. C'est comme pour l'augmentation de la fiscalité, en fonction de la moyenne départementale, c'est-à-dire une augmentation de 30 à 35 % (et c'est un exemple), on parle bien d'une augmentation sur la part communale, ce qui représente 6 à 7 % du bas de la facture.

Pour revenir aux investissements, je n'ai jamais dit qu'on allait tout faire en 6 ans. Par contre, ce que j'ai dit dans mon programme, que j'ai redit au Président de la Communauté de Communes, la semaine dernière, et aussi au Maire de Nesle, dans le cadre de *Petites villes de demain*, c'est qu'on avait ce projet-là, et je souhaite que la première fiche-action du dispositif de *Petites villes de demain* soit une évaluation de X projets de rénovation, pour faire des choix ensuite.

Il est évident que tous ces projets de rénovation, ça ne sera pas moi qui les ferai. Ils se feront sur 15, 20, ou 30 ans. Mais il est donc important d'évaluer quelques projets pour faire des choix sur ce mandat. On sait déjà, à peu près, que si l'on veut poursuivre le centre-ville, cela va prendre un certain temps. Idem pour l'église et le château d'eau. Les premières fiches seront peut-être celles-ci. Par contre, je trouve intéressant qu'on ait, sous le coude, l'étude de combien coûterait, par exemple, la rénovation de cette salle (salle des fêtes).

Et on pourrait même l'exposer : avoir la maison du projet, et faire participer la population sur ces échanges, pour faire les choix des premiers investissements. Mais, aussi bien pendant la campagne électorale, qu'aujourd'hui, je n'ai jamais dit que j'allais faire tout ça en 6 ans. Mais par contre, je souhaite avoir une vision sur un peu plus que 6 ans et je l'ai d'ailleurs dit à Madame la Ministre lorsque je l'ai vue, que je ne démarrerai pas sans avoir une vision à 20 ans ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Je voulais savoir si je pouvais avoir un temps pour conclure ce débat budgétaire »

Intervention de Monsieur le Maire :

« La conclusion, c'est moi qui la ferai, mais nous vous écoutons Monsieur BRUCHET ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Juste avant de commencer, je me permets de modifier un mot, puisque vous l'avez dit. Vous venez de dire que vous reportiez le projet de décarbonatation, alors que vous aviez écrit que vous l'annuliez. Donc, je modifie le mot, et indique que vous le reportez. Voilà, je vais maintenant lire un petit mot.

Chers collègues,

Nous venons de débattre sur les orientations budgétaires que vous prévoyez pour notre ville.

Comme chacun le sait, la situation sanitaire que traverse notre pays et donc notre ville est sans précédent.

Cette crise sanitaire va emporter avec elle des acteurs économiques dans son sillage à des profondeurs qui ne leur permettront peut-être pas, de refaire surface.

Nous avons d'ailleurs une pensée particulière pour tous les restaurateurs, bars, cafés, acteurs de la culture et du divertissement, de l'événementiel et du sport et bien sûr tous ceux qui sont touchés de près ou de loin par cette crise.

Il y a aussi une autre crise qui est présente, où le manque se fait sentir de façon plus discrète, mais qui est tellement importante. Je veux parler des interactions sociales, les moments de convivialité, les rassemblements d'associations qui créent le bon vivre ensemble. Les sourires et

éclats de rires, les poignées de mains et les embrassades, tout ce qui faisait notre équilibre dans la vie de tous les jours. Et notre assemblée doit essayer, autant que possible, de combler ce manque.

Comment ?

C'est la question que nous devons nous poser. Et pour nous, la première chose à faire, c'est de montrer que cette assemblée peut traverser cette crise en rassemblant et non en divisant.

Ce rôle revient en premier plan au Maire.

Il existe certes une différence d'opinion et de vision, mais cela n'empêche pas l'échange, le débat mais surtout le respect.

C'est pourquoi nous ne reviendrons pas à l'avenir sur le document politique distribué dans toutes les boîtes aux lettres de notre ville au sein de cette assemblée. Nous nous laissons tout de même la possibilité à un droit de réponse, afin de rétablir les vérités ou de corriger certaines erreurs auprès de nos concitoyens.

En ce qui concerne vos orientations des différentes délégations nous nous réjouissons de la continuité des actions précédemment mises en place.

Nous vous suivrons et apporterons notre soutien dans vos actions culturelles avec les différentes expositions mais aussi les partenariats que vous souhaitez mettre en place.

La Citoyenneté avec cette volonté marquée de vouloir être au plus proche de nos concitoyens avec la mise en place d'une application ou d'un conseil citoyen.

La réussite éducative et la mise en place très organisée d'un conseil municipal à la jeunesse.

Les sports, loisirs et événements avec la réflexion d'un nouveau portage des festivités, qui est plus que primordial.

Les solidarités et la vie active auront également notre soutien, car nous pouvons nous rejoindre sur l'accompagnement de nos seniors. Il faut tout de même rester vigilant sur l'offre de logements de ces derniers. Concernant le plan mobilité, c'est une bonne réflexion car réelle problématique sur notre territoire.

Le cadre de vie est une préoccupation de tous les jours pour les Hamois, que ce soit en matière de fleurissement, d'eau potable, mais aussi des conditions de travail des agents avec le remplacement de véhicule. Les ALSH dont nous avons eu une approche sceptique vous donnent raison et j'espère que votre élan positif perdurera.

En ce qui concerne le budget et le développement économique, nous sommes, nous aussi convaincus, que le dialogue avec le tissu économique est plus qu'important en ces temps de crise. L'aide par le biais de chèques d'aides aux commerçants méritera une vraie réflexion sur leur mise en place.

Nous vous demandons tout de même de bien réfléchir votre projet d'augmentation d'impôts, en effet, la situation actuelle, notamment pour les acteurs économiques, reste fragile, et nous ne savons pas de quoi l'avenir sera fait. Le travail effectué par Mr Dubreucq est certes très intéressant mais avant d'augmenter l'impôt, il est nécessaire de réfléchir sur les solutions de levier possible sur l'augmentation de nos recettes par d'autres moyens. La réhabilitation des logements communaux permet par exemple la rentrée de recettes de fonctionnement, la gestion de fluides par des énergies renouvelables sont également des pistes à creuser.

Au travers de cette intervention vous aurez compris que nous souhaitons au mieux vous accompagner dans le bien-être, le développement économique, et la vie de notre cité.

Avec respect, et surtout écoutez.

Merci de votre attention ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Merci, si je reprends une formule que j'ai souvent utilisée, c'est qu'effectivement, c'est le Président de l'assemblée, le Maire, qui est responsable de la division, du clivage ou, à l'inverse, du rassemblement. Donc là, vous pouvez compter sur moi. Maintenant, quand on tend la main, il faut

la prendre. Et moi, je vous invite, premièrement à échanger. D'ailleurs, je répète que je n'ai aucun souci avec ce que j'écris. Vous pouvez d'ailleurs ressortir tout ce que j'ai écrit, sur l'école du diable ou autre, je re signera tout ce que j'ai écrit.

Donc, j'ouvre le débat pour que nous participions, tous ensemble à la Commission Finances, et que nous échangions sur les choix à faire et la possibilité de créer de nouvelles ressources.

J'ai une vision un peu différente sur ce que je proposerai peut-être de faire, mais venez travailler avec nous, et moi je suis complètement ouvert.

Pour terminer sur une éventuelle augmentation de la fiscalité, il faut avoir le courage de le faire, et ça n'est jamais le bon moment, encore moins en ce moment où nous sommes en pleine crise, mais j'ai choisi de mettre toutes les choses sur la table pour qu'ensemble on puisse faire le bon choix dans les jours qui viennent.

Merci de votre attention, et si vous n'avez plus de question, je lève la séance ».

SÉANCE LEVÉE A 21h20